

Trousse de stage 2023-24

Maîtrise en santé publique

Trousse d'information destinée aux étudiants et aux superviseurs de stage

6 septembre 2023



Université 
de Montréal
et du monde.

Trousse de stage 2023-2024

Mise à jour du 6 septembre 2023

Date de parution des versions précédentes :

- 23 août 2023
- Septembre 2022

Autrices

Nicole Leduc, Professeure titulaire, Directrice du programme de maîtrise en santé publique, École de santé publique de l'Université de Montréal

Judith Lord, Coordinatrice des stages, École de santé publique de l'Université de Montréal

Mise en page

Judith Lord, Coordinatrice des stages, École de santé publique de l'Université de Montréal

Table des matières

LISTE DES ILLUSTRATIONS	5
1 INTRODUCTION	6
2 L'ÉQUIPE DES STAGES ET RESPONSABILITÉS DES PARTIES	8
2.1 L'équipe de coordination des stages et de gestion du programme de maîtrise en santé publique	8
2.1.1 Responsable des stages et du programme de maîtrise en santé publique	8
2.1.2 Responsable d'option	8
2.1.3 Personnel administratif	8
2.2 L'étudiant	9
2.2.1 Attentes professionnelles	10
2.3 La coordination des stages à l'ESPUM	10
2.4 Le chargé d'enseignement clinique et les autres superviseurs de stage	11
2.5 Le professeur (co-superviseur) académique	12
2.6 Le responsable d'option	13
2.7 Le personnel administratif	13
2.8 Autres ressources pour les étudiants	14
3 PROJET DE STAGE, PRODUITS LIVRABLES ET MANDAT	15
3.1 Stage en santé mondiale [MSO 6632]	16
3.2 Stage en promotion de la santé [MSO 6630 ou MSO 6810]	17
3.3 Stage en santé environnementale [MSN 6502]	17
3.4 Stage en systèmes et politiques de santé [ASA 6755 ou ASA 6821]	18
3.5 Stage en surveillance épidémiologique [MSO 6603 ou MSO 6628]	18
3.6 Stage en Une santé [SPV 6611]	19
4 COMPÉTENCES ET APPRENTISSAGES CRITIQUES À MOBILISER ET À APPROFONDIR DURANT LE STAGE	20
4.1 Compétences et apprentissages critiques fondamentaux	21
4.2 Compétences et apprentissages critiques spécifiques à chaque option	25
4.2.1 Option santé mondiale	26

4.2.2	Option promotion de la santé	28
4.2.3	Option santé environnementale	29
4.2.4	Option systèmes et politiques de santé	30
4.2.5	Option surveillance épidémiologique	33
4.2.6	Option une santé	34
5	MODALITÉS GÉNÉRALES ET PROCÉDURES À RESPECTER	35
5.1	Ce qu'il faut savoir	35
5.2	Politique des absences	37
5.3	Soutien académique offert par l'ESPUM pendant le stage	37
6	LE RAPPORT DE STAGE	41
6.1	Le contenu du rapport de stage	41
6.2	Forme du rapport de stage	45
6.3	Règles pour le dépôt des rapports de stage	46
7	MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU STAGE	47
7.1	Grille d'évaluation des savoir-faire et savoir-être en milieu de stage	47
7.2	Évaluation de l'exposé oral du projet de stage	48
7.3	Évaluation des apprentissages critiques	48
7.4	Évaluation du rapport de stage	49
7.5	Appréciation du stage par l'étudiant	50
7.6	Système de notation	50
8	LISTE DE VÉRIFICATION DES ÉTAPES-CLÉS	51

Liste des illustrations

Tableau 1. Récapitulation des apprentissages critiques et de leur démonstration	20
Tableau 2. Apprentissages critiques fondamentaux et communs à tous	21
Tableau 3. Apprentissages critiques spécifiques à chacune des options.	26
Tableau 4. Détails des attentes et des échéances en cours de stage	38
Tableau 5. Contenu du rapport	41
Tableau 6. Échelle de notation applicable aux stages.....	50
Tableau 7. Résumé des étapes entourant le stage	51

1 Introduction

Le profil professionnel de la maîtrise en santé publique à l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM) forme des généralistes qui acquièrent des connaissances et développent les habiletés requises pour accomplir divers mandats de santé publique. Un éventail de six options distinctes (voir section 3) offre aux étudiants l'occasion d'enrichir leur formation générale par une expertise sommaire dans un champ de pratique particulier.

La maîtrise comprend un stage obligatoire de 16 semaines à temps complet dont le nombre de crédits varie de 8 à 11 selon les options et ce, sans que la charge de travail qui y est associée ne diffère réellement l'une de l'autre.

Le stage est une composante importante de la formation pratique. Il permet, entre autres, à l'étudiant ou à l'étudiante d'intégrer à la pratique les éléments théoriques appris, d'acquérir de nouvelles connaissances, de développer et de consolider des compétences et apprentissages critiques et de réfléchir à son comportement en situation réelle.

Mais qu'est-ce qu'un stage exactement ? « Le stage est une période de formation pratique qui s'insère dans le cours d'un programme d'études et qui s'effectue dans un milieu de travail préalablement choisi. C'est une expérience d'apprentissage supervisé visant l'acquisition de connaissances, habiletés et attitudes nécessaires à l'exercice d'une profession. » (Villeneuve, 1994, p. 19).

Selon le [règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales](#) :

« Le stage est une période d'activité qui peut varier, selon le programme, de quelques semaines à quelques mois, durant laquelle un étudiant régulièrement inscrit pendant l'année universitaire en cours met en application les enseignements théoriques suivis, dans le cadre d'un projet réalisé dans un milieu pratique ou de recherche. En particulier, le stage est un cours qui se déroule dans un laboratoire de recherche ou dans un milieu professionnel sous la responsabilité académique de l'Université. Le milieu de stage est généralement assigné par la Faculté. Tout lieu de stage qui ne l'est pas doit avoir reçu l'approbation préalable du doyen ou de son représentant » (art. 1.24, RPÉSP, UdeM).

Quelle est la principale différence entre un projet de stage professionnel et un projet de recherche en santé publique ? Même si les deux activités reposent sur des méthodes rigoureuses, éprouvées et reconnues ainsi que sur des collectes de données quantitatives, qualitatives ou mixtes, elles visent des finalités différentes. Le stage consiste à faire avancer la pratique et, à cette fin, le projet qui y est associé en est un de résolution d'un problème pratique. Il s'agit habituellement de proposer une ou des solutions à partir des données probantes existantes ou nouvelles à l'égard du problème considéré et d'adapter ces solutions à un contexte particulier. Il n'y a pas de prétention à une généralisation des résultats au-delà du contexte bien particulier du stage. À l'opposé, un projet de recherche vise la vérification d'hypothèses et l'avancement des connaissances scientifiques dans un domaine précis.

La présente trousse vise à orienter les étudiants et leur superviseur en milieu de stage dans la préparation et la réalisation du stage. Elle constitue un document important que les étudiants auront à consulter régulièrement tout au long des différentes étapes reliées au stage, allant de la recherche d'un milieu d'accueil à l'évaluation du stage réalisé.

Les informations qui s'y trouvent ont été regroupées sous différentes rubriques pour permettre une recherche rapide. Toutes les informations contenues dans la trousse et d'autres informations relatives aux stages sont disponibles dans le StudiUM des stages en santé publique.

Pour toute question relative aux stages, veuillez-vous adresser à la coordination des stages à l'adresse courriel suivante : coordination-stage-santepub@espum.umontreal.ca

2 L'équipe des stages et responsabilités des parties

Le bon déroulement des stages concerne plusieurs personnes et inclut les étudiants eux-mêmes.

2.1 L'équipe de coordination des stages et de gestion du programme de maîtrise en santé publique

L'équipe de coordination des stages et de gestion du programme de maîtrise en santé publique est composée des personnes suivantes :

2.1.1 Responsable des stages et du programme de maîtrise en santé publique

- Nicole Leduc, professeure titulaire et directrice du programme, nicole.leduc@umontreal.ca
- Judith Lord, coordonnatrice des stages, judith.lord@umontreal.ca
- Marie Hatem, professeure titulaire, responsable des stages en santé mondiale, marie.hatem@umontreal.ca
- André-Paul Vénor, assistant à la coordination des stages en santé mondiale, andre-paul.venor@umontreal.ca

2.1.2 Responsable d'option

- Mylène Ratelle, option Santé environnementale, mylene.ratelle@umontreal.ca
- Marie Hatem, option Santé mondiale, marie.hatem@umontreal.ca
- Bernard Simon Leclerc, option Surveillance épidémiologique, bs.leclerc@umontreal.ca
- Nicole Leduc, option Systèmes et politiques de santé, nicole.leduc@umontreal.ca
- Sylvana Côté et Éric Robitaille, option Promotion de la santé, sylvana.cote.1@umontreal.ca et eric.robaille@inspq.qc.ca
- Patrick Leighton, option Une santé, patrick.leighton@umontreal.ca.

2.1.3 Personnel administratif

- Juliette Braun, technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) pour les étudiants dont le nom famille débute par les lettres allant de A à K inclusivement, juliette.braun@umontreal.ca
- Nadine Henein, TGDE pour les étudiants dont le nom de famille débute par les lettres allant de L à Z, nadine.henein@umontreal.ca
- Élisabeth Icart, technicienne en coordination du travail de bureau (TCTB), coordination-stage-santepub@espum.umontreal.ca

2.2 L'étudiant

L'étudiant est le premier responsable de la planification et de la gestion de son stage et du respect des délais selon l'échéancier prescrit ([Tableau 7](#)). L'organisation du stage ne signifie cependant pas que la responsabilité de trouver un stage lui revienne entièrement.

Pour ce faire, l'étudiant :

1. Participe à la rencontre d'information sur le stage et à celle de préparation au stage; les rencontres pour les stages d'hiver ont lieu au trimestre de l'automne précédent; les rencontres pour les stages d'automne ont lieu au trimestre d'hiver de la même année;
2. Participe à la procédure de placement et respecte les directives à ce sujet ;
3. Fait la lecture attentive de la trousse de stage mise à sa disposition sur StudiUM et la consulte au besoin ;
4. Fait la demande d'un permis de travail « coop » pour étudiant étranger, le cas échéant ;
5. Se conforme aux exigences des politiques de stages en régions éloignées du Canada ou à l'international, par la déclaration de séjour ;
6. S'informe des exigences pour les stages à l'international selon le pays choisi, obtient dans les délais requis le permis de travail, le visa ou tout autre permis nécessaire et se conforme à toutes les contraintes en matière d'immigration associées aux activités et au pays d'accueil ;
7. S'assure d'être inscrit officiellement au stage et au sigle de stages de son option sur StudiUM ;
8. Prend connaissance de la [Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme](#) et la [Politique contre le harcèlement de l'Université de Montréal](#), qui s'appliquent pendant le stage ;
9. Remplit et signe le formulaire 3 « Entente tripartite concernant le stage » et le dépose dans la boîte de dépôt prévue à cet effet sur le StudiUM de stage de son option avant le début du stage ;
10. Établit avec son superviseur de stage, au cours de la première semaine, un calendrier de rencontres hebdomadaires pour le suivi du stage ;
11. Consulte la section 4 présentant l'interprétation des apprentissages critiques, c'est-à-dire ce qui est attendu pour chacun en termes d'exemples d'activités et de manifestations concrètes et observables de leur atteinte ([Section 4](#)) ;
12. Définit avec son superviseur de stage l'objectif général et les objectifs spécifiques poursuivis par le projet de stage qui lui sera confié et en planifie le déroulement ;
13. Détermine avec son superviseur de stage le plan de projet et un échéancier pour sa réalisation qu'il consigne dans le formulaire 4 ;
14. Détermine avec son superviseur de stage les livrables à produire utiles pour le milieu de stage et démontrant la mise en pratique des huit apprentissages critiques sélectionnés ;
15. Identifie et consigne dans le formulaire 4 les apprentissages critiques qu'il ou elle mettra en pratique et décrit pour chacun les livrables et les activités prévues ;
16. Respecte les règles de l'éthique professionnelle ainsi que les règles et les politiques en vigueur dans l'organisation d'accueil et à l'ESPUM ;
17. S'intègre à l'équipe en place, participe aux activités de formation de l'organisation et saisit les occasions d'apprentissage dans son milieu de stage ;
18. Réalise le projet qui lui a été confié et la production des livrables convenus;
19. Participe aux trois rencontres de suivi et de soutien académique avec son superviseur et avec l'équipe de coordination des stages à l'ESPUM ;

20. Veille à informer avec diligence son superviseur de stage des différentes modalités administratives concernant le suivi des stages exigées par l'ESPUM ;
21. Dépose dans la boîte de dépôt prévue à cet effet sur le StudiUM de stage de son option le support visuel de son exposé oral en PowerPoint au moins 48 heures (jours ouvrables¹) avant la tenue de la rencontre des exposés oraux ;
22. Propose pour révision et commentaires une version préliminaire de son rapport de stage à son superviseur ;
23. Au plus tard le dernier jour du trimestre du stage, l'étudiant dépose dans la boîte de dépôt prévue à cet effet sur le StudiUM de stage de son option les éléments suivants :
 - Les biens livrables convenus ;
 - Le formulaire 7 « Appréciation du stage par les étudiants » ;
 - Le formulaire 9 « Évaluation des apprentissages critiques » ;
 - Le formulaire « Résumé pour catalogage et consentement de diffusion » ;
 - Le formulaire « Reçu officiel de dépôt du rapport de stage par les stagiaires » ;
 - La version finale de son rapport de stage.

2.2.1 Attentes professionnelles

Les stagiaires agissent comme des professionnels en milieu de stage. À ce titre, une attitude et une conduite professionnelles incluant entre autres les relations avec le personnel, l'utilisation du cellulaire à titre personnel durant le travail, le ton et la formulation des courriels, la tenue vestimentaire et le devoir de réserve sont de mise.

2.3 La coordination des stages à l'ESPUM

La coordonnatrice des stages, en collaboration avec la direction du programme, la technicienne à la coordination des stages et l'assistant à la coordination des stages en santé mondiale de l'Unité de santé internationale rattachée à l'ESPUM, veille à :

1. Développer de nouveaux partenariats avec des milieux de pratique et des superviseurs potentiels et à cultiver les relations avec les partenaires existants ;
2. Faciliter la liaison entre le programme de maîtrise et les milieux de pratique où se déroulent les stages ;
3. Recenser les propositions de stage des organisations partenaires en santé mondiale;
4. Transmettre aux milieux de stage la [Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme](#) et la [Politique contre le harcèlement de l'Université de Montréal](#) qui s'appliquent pendant le stage ;
5. Rencontrer les étudiants en groupe pour les orienter vers des milieux de stage appropriés à leurs attentes et à leur option ;
6. Animer les rencontres de suivi et de soutien académique ;

¹ Les jours ouvrables sont les jours de la semaine, du lundi au vendredi inclusivement. Ils excluent les samedis, les dimanches et les jours fériés.

7. S'assurer que les projets de stage des étudiants répondent aux exigences du programme et de l'option correspondante ;
8. Approuver les projets de stage et les différents formulaires de suivi des stagiaires ;
9. Soutenir les superviseurs dans le déroulement des stages ;
10. Intervenir en cas de conflit non résolu localement entre un étudiant et son milieu de stage ;
11. Mettre en place un mécanisme de formation continue des superviseurs de stage ;
12. Discuter des perspectives et des possibilités de carrière avec les stagiaires ;
13. Participer à l'évaluation des stages avec les responsables d'option.

2.4 Le chargé d'enseignement clinique et les autres superviseurs de stage

Les chargés d'enseignement clinique (CEC) et autres superviseurs de stage sont responsables de l'encadrement direct de l'étudiant durant son stage.

Avant le stage, ils :

1. Reçoivent les candidats en entrevue et procèdent à la sélection de l'étudiant souhaité pour leur offre de stage ;
2. Rencontrent l'étudiant choisi pour définir sommairement le projet à lui confier et les modalités d'intégration ;
3. Planifient avec l'étudiant le déroulement du stage ;
4. Prennent connaissance de la [Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme](#) et la [Politique contre le harcèlement de l'Université de Montréal](#), qui s'appliquent pendant le stage ;
5. Remettent à l'étudiant la [Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme](#) adoptée conformément à l'article 81.19 de la [Loi sur les normes du travail](#), laquelle politique s'applique aux stagiaires, avec les adaptations nécessaires ;
6. Remplissent et signent le formulaire 3 « Entente tripartite concernant le stage » de façon à permettre son dépôt dans la boîte prévue à cet effet sur le StudiUM de stage de l'étudiant, et par l'étudiant, avant le début du stage.

Au cours des deux premières semaines de stage, ils :

7. Consulte l'espace StudiUM Formation Continue réservé aux superviseurs de stages pour obtenir de l'information, des formulaires et les liens pour les rencontres ;
8. Définissent avec l'étudiant un plan de projet de stage et ses objectifs de façon à permettre à l'étudiant de remplir le formulaire 4 « Élaboration et enregistrement du projet de stage »;
9. De concert avec le stagiaire, déterminent les huit apprentissages critiques pertinents à mettre en pratique durant le stage ;
10. Déterminent la production des livrables utiles pour leur milieu et permettant de mettre en pratique les apprentissages critiques sélectionnés (NB : le rapport de stage et l'exposé oral exigés par le programme ne font pas partie des biens livrables) ;
11. Favorisent l'intégration du stagiaire dans le milieu.

Pendant le stage, ils :

1. Se rendent disponibles au moins une fois par semaine pour rencontrer l'étudiant et lui procurer de la rétroaction ;
2. Procèdent à l'évaluation formative à la mi- stage (formulaire 5) et l'évaluation sommative à la fin du stage (formulaire 6) ;
3. Déposent dans la boîte de dépôt prévue sur le StudiUM Formation continue, réservé aux superviseurs de stage, le formulaire 6 « Grille d'évaluation des savoir-faire et savoir-être » avant le dernier jour du stage ;
4. Évaluent l'exposé oral par l'étudiant de son projet en fin de stage et remplissent le formulaire 8 « Grille d'évaluation de l'exposé oral » ;
5. Participent aux rencontres de soutien académique avec l'équipe de la coordination des stages ;
6. Discutent des perspectives et des possibilités de carrière avec les stagiaires ;
7. Révisent et commentent une seule fois la version préliminaire du rapport de stage ;
8. Donnent leur accord pour le dépôt du rapport de stage.

Après le stage, ils se rendent disponibles pour répondre, au besoin, aux questions du responsable d'option qui corrige le rapport ou de toute autre personne désignée par celui-ci.

2.5 Le professeur (co-superviseur) académique

Le stage est le plus souvent sous la responsabilité du superviseur du milieu. Lorsque celui-ci ne détient pas le titre de chargé d'enseignement de clinique (CEC) reconnu par l'ESPUM, un superviseur académique peut être assigné au stagiaire en soutien au superviseur du milieu. Le superviseur académique peut être le responsable d'option lui-même, un professeur de carrière (l'expression comprend les professeurs réguliers et les professeurs de clinique) identifié par celui-ci ou encore la coordonnatrice des stages. Dans ces situations, le superviseur académique:

1. Procède à l'encadrement et au suivi du stagiaire en duo avec le superviseur de stage et ce, dans un rapport non hiérarchique ;
2. Appuie l'étudiant concerné dans l'élaboration de son plan de projet ;
3. Soutient le superviseur et l'étudiant concerné dans le développement conceptuel et méthodologique du projet de stage ;
4. Donne son avis sur toute autre question pertinente relative au projet de stage ;
5. Veille à ce que le projet de stage respecte les exigences du programme de maîtrise en santé publique et consulte la coordonnatrice des stages ainsi que le responsable d'option en cas de doute ;
6. Accompagne le superviseur au cours du stage dans l'optique de le dégager le plus possible des modalités administratives prescrites par l'ESPUM ;
7. Participe à l'évaluation de l'exposé oral de fin de stage du stagiaire et est invité à participer à l'évaluation des présentations des autres stagiaires de la cohorte.

2.6 Le responsable d'option

Le responsable d'option :

1. Soutient l'équipe de coordination des stages dans la recherche de projets de stage de l'option dont il est responsable ;
2. Valide au besoin la concordance d'une offre de stage avec l'option dont il est responsable ;
3. Assure lui-même le rôle de superviseur académique ou sollicite des professeurs de carrière pour superviser en duo des stagiaires, lorsque nécessaire ;
4. Participe à la séance de validation des plans de projet (1ère rencontre de suivi), commente de façon constructive le plan de projet présenté par le stagiaire et s'assure que ce dernier respecte les exigences de l'option dont il est responsable ;
5. S'assure de la pertinence des apprentissages critiques sélectionnés à mettre en pratique durant le stage par rapport aux spécificités de l'option dont il est responsable;
6. S'assure que les livrables et autres activités, processus ou méthodes envisagés permettront une démonstration adéquate et suffisante de la mise en pratique de l'ensemble des apprentissages critiques sélectionnés (fondamentaux et ceux spécifiques à son option) ;
7. Participe à la rencontre de mi-stage (2e rencontre de suivi), s'assure du bon déroulement du projet de stage et au besoin, formule des commentaires constructifs ;
8. Participe à l'évaluation des exposés oraux (3e rencontre de suivi) ;
9. Évalue les apprentissages critiques ([Section 7.3](#)) ainsi que le rapport de stage ([Section 7.4](#)) des étudiants de son option; exceptionnellement, il peut confier une partie de sa tâche à un professeur de carrière compétent dans le domaine concerné, auquel cas il s'assure auprès de ce dernier de sa connaissance des exigences du programme, notamment à l'égard des apprentissages critiques et leur mise en pratique ;
10. Télécharge à partir de StudiUM :
 - Le rapport de stage
 - Les biens livrables convenus ;
 - Le formulaire 9 « Évaluation des apprentissages critiques », comportant la partie complétée par le stagiaire ;
 - Le formulaire 10 « Évaluation du rapport de stage » ;
11. Remet ses évaluations au plus tard 1 mois après la date de dépôt des documents par le stagiaire ;
12. Aide la coordonnatrice des stages à développer et à cultiver de bonnes relations avec les partenaires.

2.7 Le personnel administratif

Les membres du personnel administratif, chacun à leur niveau :

1. Soutiennent l'appel de projets de stage effectué auprès des superviseurs, des milieux de stage et des organisations partenaires ;
2. Font la compilation des sujets de stage reçus à la suite de l'appel de projets ;
3. Soutiennent l'organisation des séances d'information et de préparation des futurs stagiaires ;
4. Soutiennent l'organisation des rencontres de suivi des stagiaires et des présentations finales ;
5. Activent les StudiUM de stage des différentes options et inscrivent l'étudiant au sigle de stage correspondant ;

6. Assurent la gestion des formulaires de stage remplis et signés par les étudiants et leur superviseur principal ;
7. Avisent les responsables d'option du dépôt sur StudiUM par les étudiants de l'ensemble des documents exigés pour l'évaluation du stage et en assurent le suivi;
8. Comptabilisent la note obtenue par les stagiaires pour les différentes composantes de l'évaluation du stage et transmettent l'information aux personnes chargées de leur saisie ;
9. Font part de toute difficulté liée à la gestion des stages à la coordonnatrice des stages.

2.8 Autres ressources pour les étudiants

En préparation au stage, les étudiants devront rédiger une lettre de motivation pertinente au stage postulé, fournir un curriculum vitae à jour et se préparer à au moins deux entrevues. Le [Service à la vie étudiante](#) offre des vidéos sur son site Web ainsi que du soutien par des ateliers. Les étudiants seront invités à des ateliers sur la rédaction de lettre, de CV et sur la préparation aux entrevues.

Outre la coordonnatrice des stages ou le responsable d'option qui peuvent être joints en cas de problème durant le stage, les ressources de l'Université de Montréal demeurent disponibles, notamment :

- [Bureau des droits étudiants – FAECUM](#),
- [Bureau des étudiants internationaux](#),
- [Bureau du français dans les études](#),
- [Bureau du respect de la personne](#),
- [Services des bibliothèques](#),
- [Soutien aux étudiants en situation de handicap](#),
- [Soutien à l'apprentissage](#).

3 Projet de stage, produits livrables et mandat

Le stage offre à l'étudiant l'occasion de réaliser un projet en lien avec l'option dans laquelle il est inscrit. Le projet est initialement défini par le superviseur de stage de l'étudiant. Il se réalise à n'importe quelle étape de la planification d'un programme de santé publique, de l'évaluation des besoins à l'évaluation des résultats, et concerne l'une ou l'autre des fonctions de santé publique :

- La surveillance de l'état de santé de la population,
- La promotion de la santé et du bien-être ainsi que la prévention des maladies, des problèmes psychosociaux et des traumatismes,
- La protection de la santé de la population, incluant la vigie sanitaire, et
- L'analyse du système de santé et de santé publique, de réglementations, de législations et de politiques publiques.

En plus de lui permettre de travailler sur le projet précis qui lui aura été confié, un stage pratique est une occasion pour l'étudiant d'être exposé à différentes facettes de sa future profession et à des expériences pratiques diversifiées représentatives du domaine dans lequel il sera appelé à travailler. À titre informatif, le stagiaire pourrait être appelé à travailler environ trois jours et demi sur son propre projet et à vivre des expériences d'immersion à raison d'un jour et demi, tout au plus. Par « exposition », nous entendons la participation à des activités d'initiation et de sensibilisation à la pratique d'activités constructives et non à l'exécution récurrente de tâches techniques et spécialisées qui seraient habituellement confiées à un auxiliaire de recherche.

Dans le cadre de son projet, l'étudiant, en collaboration avec son superviseur de stage, définit au moins deux livrables autres que le rapport de stage et l'exposé oral, qu'il aura à produire, à présenter et à remettre en fin de stage à l'équipe du milieu d'accueil avec laquelle il aura travaillé ainsi qu'à la direction des stages. Les livrables servent à mettre en pratique des apprentissages critiques ([Section 4](#)). Un livrable peut consister, entre autres, en :

- Un plan de projet,
- Un protocole de recherche,
- Un manuel ou webinaire de formation,
- Un produit digital d'apprentissage,
- Un sondage, un rapport-synthèse,
- Une note de synthèse,
- Une synthèse de connaissance,
- Un tableau-synthèse,
- Un plan de communication,
- Un questionnaire en format Web ou autre,
- Une note politique,
- Une carte conceptuelle,
- Un cadre conceptuel,
- Un plan de recherche bibliographique,
- Une vidéo,
- Une balado,
- Une présentation orale,
- Ou tout autre produit de transfert de connaissances

Le stagiaire doit s'assurer auprès de son milieu qu'il pourra soumettre les livrables comme exigence académique pour évaluation. Le rapport de stage et l'exposé oral de fin de stage ne font pas partie des livrables.

Dans le cadre de son stage, tout étudiant doit réaliser une synthèse critique d'écrits pertinents sur le sujet du projet et en discuter avec son superviseur. Il doit documenter son projet par différents moyens (recherche et analyse documentaire, groupe de discussion, entrevues ou enquête, analyse de besoins, collecte de données originales, analyse de données existantes, grille d'observation, etc.), produire des documents de travail et des outils (questionnaire, grille d'entrevue, grille d'analyse, formation, rapport synthèse, présentation, etc.) et présenter à son équipe ou à des partenaires l'état d'avancement ou le résultat de ses travaux.

Dans le cadre de son projet, l'étudiant aura globalement à :

- Analyser une problématique et à détailler les enjeux de santé publique liés à son projet (définition du problème, justification de son importance et de la pertinence d'intervenir à cet égard) ;
- Réaliser une ou plusieurs étapes de la planification d'une activité de santé publique et à recourir à une démarche structurée pour répondre aux objectifs établis et mener à terme son projet ;
- Gérer le projet pour le réaliser dans les délais convenus ;
- Discuter des observations faites et des résultats obtenus avec les personnes de son entourage et les organisations intéressées par le sujet et la démarche réalisée ;
- Discuter des considérations éthiques auxquelles il a fait face durant son stage, en distinguant les deux aspects suivants :
 - Éthique professionnelle, qui se rapporte à son comportement en tant que professionnel de santé publique ;
 - Éthique de l'intervention sur laquelle porte son projet ;
- Communiquer les résultats et le fruit de ses réflexions aux groupes intéressés.

Divers projets sont envisageables dans le cadre d'un stage. À titre d'exemples, le projet peut consister à :

- Produire une analyse d'une problématique de santé publique;
- Effectuer une analyse des besoins;
- Réaliser un argumentaire pour appuyer une position particulière;
- Développer une intervention;
- Participer à une démarche d'évaluation d'une intervention;
- Participer à la rédaction d'un avis de santé publique sur une question;
- Participer à la rédaction d'une politique de santé;
- Analyser un contexte et élaborer un programme de formation;
- Analyser des données et élaborer un produit de surveillance.

Chacune des options du programme de maîtrise en santé publique est brièvement décrite ci-dessous; les compétences plus spécifiques s'y rattachant sont énumérées à la [section 4](#).

3.1 Stage en santé mondiale [MSO 6632]

La santé mondiale est un domaine de recherche et d'intervention répondant aux besoins de la population mondiale dans la perspective de l'atteinte d'objectifs de développement et de réduction des inégalités de santé. Le stage offre à l'étudiant l'occasion d'acquérir une expérience professionnelle sur une problématique de santé qui dépasse les frontières nationales, qui peut être influencée par des événements et des expériences ayant lieu dans d'autres pays où les enjeux de collaborations

internationales, de rareté de ressources, de pouvoir et de dépendance à l'aide internationale sont plus importants qu'ailleurs.

La santé mondiale se concentre en particulier sur la santé des personnes vivant dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et également sur la compréhension des facteurs systématiques qui façonnent la santé et sont intrinsèquement mondiaux.

Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) considèrent que la santé mondiale englobe les domaines suivants :

- Mondialisation : Expliquer les modèles de santé, d'équité en santé et de bien-être dans un contexte mondial ou tel qu'il est façonné par des facteurs économiques, sociaux, culturels, environnementaux et politiques mondiaux;
- Équité en matière de santé : Améliorer la santé des populations confrontées à des conditions de marginalisation dans de multiples contextes internationaux, notamment celle des personnes vivant dans la pauvreté et des peuples autochtones;
- Conditions négligées : S'attaquer aux circonstances, aux conditions et aux maladies qui affectent de manière disproportionnée les populations défavorisées qui sont exclues des marchés et de la société, y compris la recherche biomédicale sur ces maladies et conditions;
- Risques transnationaux : Faire face aux menaces pour la santé, aux occasions, aux déterminants ou aux solutions qui transcendent les frontières politiques.

3.2 Stage en promotion de la santé [MSO 6630 ou MSO 6810]

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise sur leur propre santé et davantage de moyens pour l'améliorer. Cette composante essentielle de la santé publique suppose la participation des individus et des populations en prenant en considération leur contexte social et environnemental.

Le stage de cette option offre à l'étudiant l'occasion d'acquérir une expérience professionnelle en lien avec les interventions sur les déterminants de la santé, dont les inégalités de santé, les politiques publiques, les environnements et les habitudes de vie, et ce, dans l'optique de permettre aux individus, aux groupes et aux communautés d'avoir une plus grande emprise sur leur santé, par l'amélioration de leurs conditions et de leurs modes de vie. Les populations ciblées peuvent être diversifiées, dont la petite enfance, les enfants d'âge scolaire, les jeunes et moins jeunes adultes, les personnes âgées, et des populations dites vulnérables ou à risque. De même, les problèmes à prévenir peuvent inclure des maladies transmissibles, des maladies chroniques, des maladies mentales, des problèmes psychosociaux et des traumatismes.

3.3 Stage en santé environnementale [MSN 6502]

Selon l'OMS, la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, entre autres la qualité de la vie, qui sont déterminés par des facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

Cette option particulière porte sur les interactions complexes entre l'environnement physique et la santé humaine. Plusieurs problématiques contemporaines en santé environnementale portent sur la santé urbaine (îlots de chaleur, bruit, transport actif), la qualité de l'air intérieur (insalubrité des maisons, moisissures) ou l'exposition à différents contaminants environnementaux présents dans l'eau ou la nourriture (pesticides ou métaux). Le stage offre à l'étudiant la chance de découvrir un milieu de pratique stimulant souvent élargi, moins conventionnel qu'en santé publique, d'appliquer les connaissances développées dans les cours du programme et de mettre en œuvre des apprentissages.

3.4 Stage en systèmes et politiques de santé [ASA 6755 ou ASA 6821]

Le stage offre à l'étudiant le privilège de réaliser un projet touchant au développement, à l'implantation, à l'évaluation ou, plus généralement, à la gestion d'une intervention, d'un programme, d'un service ou d'une organisation de santé ou de santé publique, d'un service ou d'une politique publique concernant l'organisation, le financement, la prestation ou la performance des services de santé, des services de soins ou des programmes de santé publique. Les projets peuvent par exemple porter sur l'implantation d'une politique de santé dans un organisme communautaire ou un établissement du réseau de la santé et des services sociaux, la comparaison de l'organisation des services ou des politiques publiques visant une problématique particulière à différents endroits (établissement, localités, régions, pays, etc.), l'évaluation ou la comparaison de leur performance, l'accessibilité à des services de santé par divers groupes vulnérables, sur le plan local ou international, la qualité des services dispensés, la gestion des ressources humaines en santé, ou tout autre projet en lien avec les systèmes, politiques, organisations ou services de soins, de santé et de santé publique.

3.5 Stage en surveillance épidémiologique [MSO 6603 ou MSO 6628]

La surveillance de l'état de santé est définie comme un processus continu d'appréciation de l'état de santé d'une population et de ses déterminants, par la collecte, l'analyse et l'interprétation des données sur la santé et ses déterminants. La vigie sanitaire en protection de la santé représente, par ailleurs, un processus par lequel est recueillie, en temps réel (heures, jours, semaines), de l'information sur une menace à la santé de la population, réelle ou appréhendée, dans le but de mettre en place des mesures de contrôle appropriées pour la maîtriser (à court terme) et la prévenir (à long terme).

L'option « surveillance épidémiologique » forme de futurs professionnels aux principes de la responsabilité populationnelle, de l'épidémiologie, de la surveillance continue de l'état de santé et de ses déterminants – en l'occurrence une veille plutôt statistique – ainsi qu'à la vigie sanitaire en protection de la santé – à savoir une veille clinique, en temps réel, plus sensible. L'exercice de la fonction s'articule autour de l'alimentation en données de qualité pertinentes, de la production d'une information utile sous forme d'indicateurs ou de scénarios prospectifs, et de la diffusion de cette information à divers publics cibles pour informer la population et orienter la planification de programmes, de services et d'actions dans tous les secteurs de la société. Ces professionnels collaboreront également à des enquêtes d'investigation de cas déclarés, d'éclotions, d'agrégats ou d'épidémies afin de déterminer les caractéristiques des populations atteintes, les circonstances de ces événements et les causes sous-jacentes.

3.6 Stage en Une santé [SPV 6611]

Le concept « Une santé » (ou « *One Health* » en anglais), introduit au début des années 2000 par l'OMS, représente une approche intégrée pour lutter contre les maladies infectieuses². L'objet de cette option rappelle que la santé humaine et la santé animale sont interdépendantes et liées à la santé des écosystèmes dans lesquels elles coexistent. L'approche mobilise ainsi de multiples secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société. Les maladies d'origine animale auxquelles l'homme est sensible représentent des risques mondiaux de santé publique qui s'accroissent avec la mondialisation, les changements climatiques ainsi que les modifications de comportements humains qui offrent aux pathogènes des conditions favorables à leur introduction dans des territoires inhabituels et à leur évolution sous de nouvelles formes.

² The Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), the World Organisation for Animal Health (OIE), the United Nations Environment Programme (UNEP) and the World Health Organization (WHO).

4 Compétences et apprentissages critiques à mobiliser et à approfondir durant le stage

Le stage se veut une expérience de pratique planifiée, supervisée et évaluée selon des critères bien définis. Il permet à l'étudiant d'atteindre le niveau de compétence visé par le programme. Les compétences fondamentales et les apprentissages critiques qui les accompagnent ont été vus dans les cours du tronc commun de la maîtrise. D'autres compétences et apprentissages spécifiques à chaque option ont été vus dans les cours de spécialisation des options. Ces compétences et apprentissages critiques découlent des compétences prescrites dans le référentiel de compétences du CEPH (*Council on Education for Public Health*), qui est l'organisme d'agrément du programme de maîtrise en santé publique et de l'ESUPM.

Le projet et les livrables réalisés durant le stage constituent une occasion pour les stagiaires de mettre en pratique les apprentissages critiques vus dans les cours, de les parfaire et de démontrer concrètement leurs capacités.

Les livrables et le projet doivent démontrer la mise en pratique de huit apprentissages critiques, soit six provenant des apprentissages critiques fondamentaux (voir Section 4.1 ci-dessous) et deux autres à choisir parmi ceux qui sont spécifiques aux options (voir Section 4.2). Pour ce faire, un minimum de deux livrables est attendu, le nombre pouvant varier selon la nature des livrables et du projet de stage. Un même livrable peut se rattacher à plusieurs, sinon à tous les apprentissages. De la même façon, un même apprentissage pourrait se retrouver dans plusieurs livrables.

Le rapport de stage doit mettre en évidence dans une formulation académique cinq des huit apprentissages critiques, dont les deux de l'option.

Tableau 1. Récapitulation des apprentissages critiques et de leur démonstration

Biens livrables	Apprentissages critiques	Rapport de stage
Au minimum 2 biens livrables qui démontrent la mise en pratique des huit apprentissages critiques	3 obligatoires identifiés au tableau 2.	Description académique intégrée au texte de 3 apprentissages critiques parmi les 22 apprentissages fondamentaux
	3 au choix parmi les 19 apprentissages fondamentaux restants	
	2 apprentissages critiques de votre option	Description académique intégrée au texte de 2 apprentissages critiques de l'option

4.1 Compétences et apprentissages critiques fondamentaux

Les huit domaines de compétence et les vingt-deux apprentissages critiques fondamentaux de la maîtrise en santé publique sont identifiés CEPH 1 à 22. Les livrables produits durant le stage doivent obligatoirement mettre en pratique les apprentissages critiques CEPH 19, CEPH 21 et CEPH 22, ainsi que trois autres apprentissages critiques choisis par l'étudiant parmi la liste ci-dessous, en lien avec son projet de stage et les biens livrables.

Le tableau ci-dessous présente l'interprétation des apprentissages critiques, c'est-à-dire ce qui est attendu pour chacun en termes d'activités, d'exemples et de manifestations concrètes et observables de leur atteinte.

Tableau 2. Apprentissages critiques fondamentaux et communs à tous

Apprentissages critiques	Interprétation ou exemples d'activités ou de manifestations d'atteinte de l'apprentissage
COMPÉTENCE C1. BASER SA PRATIQUE SUR LES DONNÉES PROBANTES	
1. Appliquer les méthodes épidémiologiques à la panoplie de situations présentes dans les pratiques de santé publique (CEPH-1)	L'étudiant.e applique, utilise adéquatement ou analyse de façon critique des devis d'études épidémiologiques (ex. : études de cohortes) ou des méthodes/concepts épidémiologiques (taille d'échantillon, incidence, prévalence, morbidité, etc.) NB : 1. L'application ou l'utilisation des devis, méthodes ou concepts épidémiologique doit être appropriée. 2. L'analyse critique doit être pertinente et formulée adéquatement.
2. Choisir la méthode de collecte de données appropriée (qualitative ou quantitative) à un contexte donné de santé publique (CEPH-2)	L'étudiant.e sélectionne une ou plusieurs méthodes qualitatives, quantitatives ou les deux, appropriées à l'atteinte des objectifs du projet de stage. Il ou elle démontre sa capacité à distinguer les méthodes entre elles (qualitatives versus quantitatives; qualitatives entre elles; quantitatives entre elles). NB : 1. Les méthodes sélectionnées doivent être appropriées au contexte ou aux objectifs visés. 2. La description doit être adéquate et suffisante et reposer sur un emploi adéquat des termes et concepts.
3. Analyser les données quantitatives et qualitatives à l'aide de la biostatistique, de l'informatique, de la programmation informatisée et de logiciels de manière appropriée (CEPH-3)	L'étudiant.e réalise de façon appropriée des analyses des données qualitatives, quantitatives ou les deux, selon la nature et les objectifs du projet de stage, à l'aide d'un logiciel approprié tel qu'Excel, Word, N'Vivo, SPSS, R ou SAS.

<p>4. Interpréter les résultats de l'analyse des données à des fins de recherche et d'établissement de politiques ou de pratiques en santé publique (CEPH-4)</p>	<p>L'étudiant.e interprète les résultats d'analyses de données qualitatives ou quantitatives en tenant compte explicitement de leurs forces et de leurs limites.</p> <p>Il ou elle formule des recommandations basées sur une interprétation appropriée de l'information et portant sur la recherche, les politiques ou la pratique en santé publique.</p>
<p>COMPÉTENCE C2. POSER UN REGARD CRITIQUE SUR LES SYSTÈMES DE SANTÉ ET DE SANTÉ PUBLIQUE</p>	
<p>5. Comparer l'organisation, la structure et la fonction des soins de santé, de la santé publique et des systèmes de réglementation de différents systèmes à l'échelle nationale et internationale (CEPH-5)</p>	<p>L'étudiant.e identifie, décrit et compare les principales caractéristiques de services, organisations et systèmes spécifiques de santé ou de santé publique, incluant leur organisation, le financement, les valeurs, les défis et leur performance.</p> <p>Il ou elle inclut des comparaisons à l'échelle nationale (québécoise ou canadienne) ou internationale.</p>
<p>6. Discuter de la façon dont les biais structurels, les iniquités sociales et le racisme minent la santé et créent des obstacles à l'atteinte de l'équité en matière de santé sur les plans de l'organisation, de la collectivité et de la société (CEPH-6)</p>	<p>L'étudiant.e discute des divers facteurs qui peuvent affecter l'équité en santé à de multiples niveaux pour un problème particulier de santé.</p> <p>Il ou elle doit être capable de discuter des disparités et différences de santé parmi divers groupes ou communautés, de même que de la façon dont des interventions, programmes, organisations, politiques, systèmes ou structures peuvent avoir une influence inéquitable sur certains groupes ou communautés.</p>
<p>COMPÉTENCE C3. ÉLABORER DES INTERVENTIONS VISANT À PROMOUVOIR LA SANTÉ</p>	
<p>7. Évaluer les besoins de la population, les atouts et les capacités qui affectent la santé des collectivités (CEPH-7)</p>	<p>L'étudiant.e démontre sa capacité d'analyse des forces, des faiblesses et des défis entourant l'atteinte du bien-être d'une communauté spécifique.</p> <p>Il ou elle évalue les besoins, atouts et capacités des collectivités à l'aide de données quantitatives ou qualitatives de sources fiables, provenant de la littérature scientifique ou grise, de données existantes ou d'une collecte de données.</p>
<p>8. Intégrer les valeurs et les pratiques éthiques et culturelles lors de la conception, de l'implantation et de l'évaluation de politiques ou de programmes en santé publique (CEPH-8), ainsi que dans toute action de santé publique</p>	<p>L'étudiant.e démontre sa capacité à tenir compte des diverses perspectives, valeurs et pratiques culturelles, par exemple en suscitant la participation des principaux détenteurs d'enjeux concernés, lors du développement d'un nouveau programme, intervention ou politique; lors de l'adaptation ou encore de la critique de programmes, d'interventions, de politiques ou de systèmes existants.</p> <p>Il ou elle fait preuve d'humilité culturelle et tient compte de la diversité de la population et de ses besoins dans toute action.</p>
<p>9. Concevoir une politique, un programme, un projet ou une intervention sur la base de l'approche populationnelle (CEPH-9)</p>	<p>L'étudiant.e produit par exemple un projet ou un plan pour une intervention ou un programme, formule un énoncé de politique ou encore participe concrètement à une partie importante de l'un d'eux.</p>

	Il ou elle planifie un programme de santé publique (analyse des besoins, priorisation, objectifs, résultats, démarche d'évaluation) en s'inspirant de cadres conceptuels pertinents.
10. Expliquer les principes de base et outils de gestion du budget ainsi que la gestion des ressources (CEPH-10)	L'étudiant.e démontre sa capacité à gérer un budget et les ressources disponibles. Attention : Planifier un budget ne suffit pas, sauf si l'exercice implique des tâches et des décisions relatives au personnel, à l'espace et à la gestion ou le budget de multiples interventions ou programmes.
11. Choisir des méthodes appropriées d'évaluation des programmes de santé publique (CEPH-11)	L'étudiant.e choisit les types et les méthodes d'évaluation appropriés à une situation. Il ou elle discute des forces et limites des méthodes choisies.
COMPÉTENCE C4. AGIR SUR DES POLITIQUES PUBLIQUES EN LIEN AVEC LA SANTÉ	
12. Discuter des multiples dimensions du processus d'élaboration de politiques, incluant la dimension éthique et les données probantes (CEPH-12)	Lors de l'analyse de politiques, l'étudiant.e explique comment les politiques (à l'échelle locale, provinciale ou nationale) sont créées, par exemple à travers divers comités, la recherche d'appuis législatifs ou autres, ainsi que l'influence exercée par les données probantes et les considérations éthiques. Lors de l'analyse d'une politique particulière, l'étudiant.e doit discuter du processus spécifique en le mettant en relation ou en le comparant à celui d'autres politiques.
13. Proposer des stratégies permettant d'identifier les intervenants et de bâtir des coalitions et des partenariats pouvant influencer sur les résultats en matière de santé publique (CEPH-13)	L'étudiant.e reconnaît explicitement l'importance de la participation de la communauté et d'acquiescer son approbation lors de la promotion de changements et d'améliorations. Il ou elle propose des moyens d'intéresser les détenteurs d'enjeux concernés.
14. Plaider en faveur de politiques ou de programmes sociaux et économiques qui améliorent la santé de diverses populations (CEPH-14)	L'étudiant.e démontre sa capacité de plaider, en participant concrètement à un effort concerté et en produisant un document, une note politique ou tout autre livrable destiné à un public cible défini.
15. Évaluer l'impact des politiques sur la santé publique et sur l'équité en santé (CEPH-15)	L'étudiant.e évalue une ou des politiques de santé existantes. Il ou elle doit inclure une réflexion sur les effets attendus et inattendus des politiques en lien avec l'équité en santé.
COMPÉTENCE C5. SAVOIR MOBILISER AUTOUR D'UN PROJET COMMUN	
16. Appliquer les principes de leadership, de gouvernance et de gestion intersectoriels et participatifs, incluant la création d'une vision, tout en guidant la prise de décision et en favorisant la collaboration et l'empowerment (CEPH-16)	L'étudiant.e démontre l'application d'un ou de plusieurs de ces principes dans une situation réelle de pratique en santé publique. Il ou elle identifie les stratégies ou les approches développées ou utilisées. Il ou elle démontre comment il fait preuve de réflexivité.

<p>17. Appliquer les habiletés de négociation et de médiation afin de relever les défis organisationnels et communautaires (CEPH-17)</p>	<p>L'étudiant.e démontre l'application d'une ou de plusieurs de ces habiletés dans une situation réelle de pratique en santé publique, par exemple lorsque les buts poursuivis par les parties diffèrent et qu'une décision commune doit être prise.</p> <p>Il ou elle identifie les habiletés développées ou utilisées.</p> <p>Il ou elle démontre comment il fait preuve de réflexivité.</p>
<p>COMPÉTENCE C6. ÉCHANGER DES CONNAISSANCES AVEC DIFFÉRENTS PUBLICS ET SECTEURS</p>	
<p>18. Choisir des stratégies de communication adaptées à différents publics et secteurs (CEPH-18)</p>	<p>L'étudiant.e rend explicites les motifs à l'origine de l'adoption ou de la sélection d'une ou plusieurs stratégies de communication en lien par exemple avec le niveau de littéracie, les besoins, les attentes et les pratiques habituelles du public cible.</p> <p>Il ou elle fait ressortir les différences entre les divers modes de communication, par exemple en termes d'avantages et d'inconvénients.</p>
<p>19. Communiquer l'information oralement et par écrit en fonction de la clientèle ciblée (CEPH-19) *OBLIGATOIRE</p>	<p>L'étudiant.e communique à l'aide de textes, d'images ou d'autres moyens qui sont efficaces, accessibles et compréhensibles pour chaque audience ou public-cible visé. Il ou elle justifie les choix.</p> <p>Il ou elle considère les véhicules ou méthodes les mieux adaptés aux circonstances pour livrer les messages de santé publique, ex : réseaux sociaux, communiqué de presse, présentation orale, webinaire, article de journal. Il ou elle justifie les choix.</p> <p>Il ou elle produit une variété de textes écrits et des exposés oraux de qualité.</p> <p>Il ou elle adapte l'information aux différentes clientèles en choisissant le moyen le mieux adapté aux circonstances. Il ou elle justifie ce choix.</p>
<p>20. Expliquer l'importance de la compétence culturelle lors de la communication de contenu en santé publique (CEPH-20)</p>	<p>L'étudiant.e communique du contenu de santé publique en s'assurant que différents groupes puissent facilement s'y retrouver et mettre en application ce qui s'y rattache en vue de prendre des décisions éclairées en ce qui concerne leur santé.</p> <p>Il ou elle rend explicites les éléments relatifs à la compétence culturelle considérés dans la rédaction et le design du message.</p>
<p>COMPÉTENCE TRANSVERSALE C7. PRATIQUE INTERPROFESSIONNELLE ET INTERSECTORIELLE</p>	
<p>21. Intégrer les perspectives d'autres secteurs ou professions pour promouvoir et améliorer la santé des populations (CEPH-21) *OBLIGATOIRE</p>	<p>L'étudiant.e interagit avec des personnes issues d'une profession ou d'un secteur autre que la santé publique, en présentiel ou en ligne.</p> <p>Il ou elle identifie les partenaires concernés par les enjeux ou la problématique de santé publique en fonction de leur activité professionnelle ou de recherche.</p>

	<p>Il ou elle tient compte de la vision, des ressources et des risques de chacun des partenaires concernés par un enjeu, une problématique ou une recherche de santé publique, afin de trouver un terrain partagé d'action et de concertation.</p> <p>Il ou elle partage ses connaissances et son expertise dans un esprit de collaboration.</p> <p>Il ou elle montre comment les compétences relatives à la pratique collaborative interprofessionnelle ont été mises en œuvre, à l'aide d'exemples concrets et en explicitant les moyens et les stratégies utilisés.</p> <p>L'étudiant.e participe activement au fonctionnement des groupes.</p> <p>Il ou elle anime des groupes dans des situations variées (équipe de travail, discussion, etc.).</p>
COMPÉTENCE TRANSVERSALE C8. PENSÉE SYSTÉMIQUE	
<p>22. Mettre en application les outils de la pensée systémique afin de représenter visuellement une problématique de santé publique dans un format autre qu'un texte narratif habituel (CEPH-22) *OBLIGATOIRE</p>	<p>L'étudiant.e analyse une problématique de santé publique en rendant compte de sa complexité.</p> <p>Il ou elle produit un modèle causal, un cadre conceptuel, une carte conceptuelle ou tout autre réseau de relations démontrant la complexité d'une problématique de santé publique ou d'une de ses composantes, par exemple en illustrant le problème à résoudre en termes de ses causes, conséquences ou les deux.</p> <p>Il ou elle accompagne ce système de représentation d'un texte explicitant les relations postulées entre les divers concepts, en lien avec la littérature recensée.</p> <p>Attention: Produire un modèle logique ou un tableau ne suffit pas à démontrer l'atteinte de cette compétence.</p>

4.2 Compétences et apprentissages critiques spécifiques à chaque option

Le projet de stage et les livrables doivent démontrer une mise en pratique de huit apprentissages au total, soit six apprentissages fondamentaux incluant les trois obligatoires CEPH 19, 21 et 22, et deux spécifiques à votre option.

Les livrables doivent permettre de démontrer l'atteinte de ces huit apprentissages critiques sélectionnés. Pour ce faire, un minimum de deux livrables est attendu, le nombre pouvant varier selon la nature des livrables et du projet de stage. Un même livrable peut se rattacher à plusieurs, sinon à tous les apprentissages. De la même façon, un même apprentissage pourrait se retrouver dans plusieurs livrables.

Le rapport de stage doit mettre en évidence dans une formulation académique cinq des huit apprentissages critiques, dont les deux de l'option.

Les tableaux ci-dessous présentent l'interprétation des apprentissages critiques de chaque option, c'est-à-dire ce qui est attendu pour chacun en termes d'activités, d'exemples et de manifestations concrètes et observables de leur atteinte.

Tableau 3. Apprentissages critiques spécifiques à chacune des options.

4.2.1 Option santé mondiale

Apprentissages critiques	Interprétation et exemples d'activités ou manifestations attendues pour l'atteinte de l'apprentissage
COMPÉTENCE C1. BASER SA PRATIQUE SUR LES DONNÉES PROBANTES	
<p>SM1. Analyser les rôles, relations et ressources des parties prenantes influençant la santé mondiale (ASPPH-GH; option Santé mondiale)</p>	<p>L'étudiant.e analyse les rôles et les ressources des entités qui influencent la santé mondiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il ou elle décrit, compare et porte un regard critique sur différents types d'acteurs qui influencent la santé mondiale. • Il ou elle identifie, comprend et adopte une posture critique à l'égard des interventions visant à promouvoir la santé mondiale et/ou à réduire les iniquités en matière de santé mondiale. <p>L'étudiant.e analyse les relations entre les entités qui influencent la santé mondiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il ou elle décrit les interrelations entre l'histoire politique et économique, le pouvoir, la participation et l'engagement au niveau mondial. • Il ou elle explique comment l'économie mondiale a un impact sur la santé publique dans différents pays et différentes régions d'un même pays.
COMPÉTENCE C2. POSER UN REGARD CRITIQUE SUR LES SYSTÈMES DE SANTÉ ET DE SANTÉ PUBLIQUE	
<p>SM2. Appliquer une approche éthique dans la pratique et la recherche en santé mondiale (option Santé mondiale)</p>	<p>L'étudiant.e applique des approches éthiques dans la recherche en santé mondiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il ou elle applique avec discernement les principes fondamentaux des normes internationales pour la protection des sujets humains dans des contextes culturels divers et des populations vulnérables <p>L'étudiant.e applique des approches éthiques dans la pratique de la santé mondiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il ou elle identifie et analyse de manière critique les grandes questions éthiques dans les stratégies de santé mondiale, y compris en relation avec d'autres secteurs et enjeux tels la crise climatique.

	<ul style="list-style-type: none"> • Il ou elle applique des approches éthiques appropriées à des projets internationaux, nationaux ou locaux spécifiques.
COMPÉTENCE C3. ÉLABORER DES INTERVENTIONS VISANT À PROMOUVOIR LA SANTÉ	
SM3. Appliquer des techniques de suivi et d'évaluation aux programmes, politiques et résultats sanitaires (ASPPH-GH; option Santé mondiale)	<p>L'étudiant.e démontre sa capacité à conceptualiser et à appliquer les techniques de suivi et d'évaluation appropriées à un programme ou une intervention en santé mondiale.</p> <p>Il ou elle contribue à la conception des cadres conceptuels, des indicateurs, des instruments de collecte de données qualitatives ou quantitatives, ainsi qu'à l'analyse et l'interprétation des données.</p> <p>Il ou elle prend en compte les approches pertinentes pour les populations vulnérables, telles que les méthodes participatives et l'analyse intersectionnelle.</p>
SM4. Proposer des interventions multisectorielles durables et fondées sur des données probantes, en tenant compte des déterminants sociaux de la santé spécifiques au niveau local (ASPPH-GH; option Santé mondiale)	<p>L'étudiant.e traduit les résultats de la recherche en interventions fondées sur des données probantes qui résolvent les problèmes de santé publique dans des contextes spécifiques.</p> <p>Il ou elle propose des interventions qui tiennent compte des déterminants sociaux et environnementaux de la santé propres à la région locale.</p> <p>Il ou elle développe les éléments nécessaires aux interventions multisectorielles afin d'assurer des relations réciproques, productives et solidaires.</p> <p>Il ou elle suggère des stratégies pour créer un espace pour les parties prenantes, en particulier les populations historiquement marginalisées.</p> <p>Il ou elle promeut des pratiques de pointe pour un partenariat respectueux dans des contextes d'asymétrie de pouvoir.</p>
SM5. Concevoir des stratégies de développement durable de la main-d'œuvre pour les environnements à ressources limitées (ASPPH-GH; option Santé mondiale)	<p>L'étudiant.e synthétise les facteurs qui contribuent à la crise du personnel de santé dans les milieux à ressources limitées.</p> <p>Il ou elle élabore des stratégies qui contribuent à renforcer le personnel de santé publique local dans un contexte de ressources limitées.</p> <p>Il ou elle génère des interventions qui s'appuient sur les atouts disponibles dans les contextes à ressources limitées.</p>

COMPÉTENCE C6. ÉCHANGER DES CONNAISSANCES AVEC DIFFÉRENTS PUBLICS ET SECTEURS	
SM6. Adopter une posture réflexive et d'humilité culturelle, et s'engager dans une démarche d'apprentissage continu en santé mondiale (ASPPH-GH; option Santé mondiale)	L'étudiant.e pratique l'autoréflexion (par exemple par le biais d'un journal de bord) pour évaluer sa propre situation sociale avant de répondre à d'autres personnes dans leurs diverses situations et pour évaluer et améliorer sa pratique. Il ou elle promeut la pratique de la prise en compte des perspectives d'autres professionnels et de personnes issues d'autres cultures ou contextes, en particulier celles qui sont historiquement marginalisées ou exclues. Il ou elle donne l'exemple d'un apprentissage autogéré et continu pour renforcer la pratique de la santé mondiale.

4.2.2 Option promotion de la santé

Apprentissages critiques	Interprétation et exemples d'activités ou manifestations attendues pour l'atteinte de l'apprentissage
COMPÉTENCE C2. POSER UN REGARD CRITIQUE SUR LES SYSTÈMES DE SANTÉ ET DE SANTÉ PUBLIQUE	
PS1. Analyser les déterminants économiques, environnementaux, sociaux et politiques de la santé et la façon dont ils contribuent à la santé des populations et aux iniquités de santé (option Promotion de la santé)	L'étudiant.e décrit, compare et porte un regard critique sur les différents déterminants économiques, environnementaux, sociaux et politiques de la santé et la façon dont ils contribuent à la santé des populations et aux iniquités de santé. Il ou elle démontre une compréhension et une intégration adéquates des déterminants économiques, environnementaux, sociaux et politiques de la santé et la façon dont ils contribuent à la santé des populations et aux iniquités de santé. Il ou elle appuie sa démonstration sur une analyse de données provenant de la littérature scientifique et grise, ou une collecte de données.
PS2. Évaluer les politiques reliées à la santé et aux services, organisations et systèmes de santé publique (option Promotion de la santé)	L'étudiant.e évalue, décrit et explique l'impact des politiques sur la santé publique et l'équité en santé en considérant leurs implications sur les déterminants de la santé. Il ou elle développe un modèle logique et un plan d'évaluation appropriés.
PS3. Analyser de façon critique les interventions de promotion de la santé en : incorporant les perspectives, connaissances et valeurs des populations cibles; en s'assurant de ne pas accroître les inégalités de santé; en visant la réduction des iniquités de santé; et en collaborant avec toutes les parties	L'étudiant.e analyse de façon critique des interventions de promotion-prévention ou d'une politique publique au moyen d'une recension des écrits, de données disponibles ou encore d'une collecte de données. Il ou elle traite explicitement dans son analyse des perspectives, connaissances et valeurs des populations-cibles; de l'impact des interventions sur les inégalités de santé existantes; de la réduction des iniquités de santé; et de la collaboration avec toutes les parties prenantes.

prenantes (option Promotion de la santé)	
COMPÉTENCE C3. ÉLABORER DES INTERVENTIONS VISANT À PROMOUVOIR LA SANTÉ	
PS4. Évaluer la contribution des déterminants sociaux de la santé (option Promotion de la santé)	L'étudiant.e formule une question de santé publique liée aux déterminants sociaux de la santé et évalue leur contribution à l'aide d'une analyse de données provenant de la littérature scientifique et grise, d'une base de données existante ou une collecte de données.
COMPÉTENCE C6. ÉCHANGER DES CONNAISSANCES AVEC DIFFÉRENTS PUBLICS ET SECTEURS	
PS5. Reconnaître et intégrer les diverses sources de connaissances (profanes, scientifique, etc.) (option Promotion de la santé)	L'étudiant.e démontre sa capacité à reconnaître les diverses sources de connaissances (profanes, expérientielles, littérature scientifique, littérature grise, etc.). Il ou elle rédige une recension des écrits ou présente des résultats provenant de diverses sources de connaissances en un ensemble cohérent. Il ou elle recueille, organise et analyse des données pour répondre à une question empirique.

4.2.3 Option santé environnementale

Apprentissages critiques	Interprétation et exemples d'activités ou manifestations attendues pour l'atteinte de l'apprentissage
COMPÉTENCE C1. BASER SA PRATIQUE SUR LES DONNÉES PROBANTES	
SENV1. Analyser les risques à la santé attribuables aux expositions environnementales pour différentes populations en posant un regard critique sur l'information toxicologique, radiologique ou épidémiologique ainsi que sur la gestion des risques en santé environnementale et en santé au travail (option Santé environnementale)	L'étudiant.e réalise une recension des écrits (telle que revue systématique, étude de portée, revue narrative, synthèse de connaissances) d'une exposition environnementale sur la base de la littérature toxicologique et/ou épidémiologique actuelle. Il ou elle fournit un résumé des données probantes en tenant compte des forces et des faiblesses des études identifiées et des lacunes de la littérature.
SENV2. Appliquer les principaux concepts de toxicologie dans diverses situations (option Santé environnementale)	L'étudiant.e propose un mécanisme toxicologique sous-jacent à la motivation du stage.
SENV3. Proposer des recommandations basées sur des données probantes à l'égard de programmes, politiques ou enjeux	L'étudiant.e identifie les programmes et politiques actuels concernant l'exposition ou le problème environnemental d'intérêt.

d'actualité (option Santé environnementale)	Il ou elle juge de l'efficacité des programmes et politiques actuels.
COMPÉTENCE C2. POSER UN REGARD CRITIQUE SUR LES SYSTÈMES DE SANTÉ ET DE SANTÉ PUBLIQUE	
SENV4. Analyser les déterminants environnementaux de la santé et la façon dont ils contribuent à la santé de la population et aux iniquités de santé (option Santé environnementale)	L'étudiant.e effectue une analyse des données pour déterminer si les sources d'exposition environnementale sont inégalement réparties selon les personnes, le lieu, et/ou le temps.
COMPÉTENCE C3. ÉLABORER DES INTERVENTIONS VISANT À PROMOUVOIR LA SANTÉ	
SENV5. Proposer des interventions efficaces pour prévenir ou gérer les risques à la santé reliés à des expositions environnementales dans un contexte spécifique (option Santé environnementale)	L'étudiant.e compare les forces et les faiblesses des différents modes d'intervention. Il ou elle choisit l'intervention la plus appropriée pour la population cible en utilisant les données disponibles sur les niveaux d'exposition avant ou après l'intervention.

4.2.4 Option systèmes et politiques de santé

Apprentissages critiques	Interprétation et exemples d'activités ou manifestations attendues pour l'atteinte de l'apprentissage
COMPÉTENCE C1. BASER SA PRATIQUE SUR LES DONNÉES PROBANTES	
SPS1. Appliquer les approches conceptuelles et les méthodes économiques, ou les modèles d'analyse économique à la santé et aux services de santé, en tenant compte des déterminants sociaux, environnementaux et politiques (CAHME, option Systèmes et politiques de santé)	L'étudiant.e identifie, décrit et compare les enjeux économiques propres à divers systèmes, organisations ou services de santé ou de santé publique à l'échelle locale, provinciale ou internationale. Il ou elle contextualise la comparaison en y incluant les déterminants pertinents de nature sociale, environnementale ou politique, et discute de leur influence. NB : La description des systèmes, organisations ou services de santé ou services de santé publique doit être suffisamment détaillée. NB : L'identification, la description et la comparaison des enjeux doivent être pertinentes et soutenues par une argumentation logique et des références appropriées. NB : Les approches conceptuelles et les méthodes économiques doivent être pertinentes et appliquées adéquatement.
COMPÉTENCE C2. POSER UN REGARD CRITIQUE SUR LES SYSTÈMES DE SANTÉ ET DE SANTÉ PUBLIQUE	
SPS2. Reconnaître le potentiel et les limites de l'économie dans l'analyse des systèmes de santé et de santé	L'étudiant.e interprète adéquatement les études économiques existantes dans le domaine de la santé ou de la santé publique.

<p>publique (CAHME, option Systèmes et politiques de santé)</p>	<p>Il ou elle en dégage les principales forces et faiblesses en lien avec une intervention, une situation problématique ou un problème spécifique.</p> <p>NB : L'intervention, la situation problématique ou le problème spécifique doivent être présentés de façon détaillée et suffisante.</p> <p>NB : Les forces et faiblesses des études économiques doivent être discutées avec justesse et de façon pertinente en lien avec l'intervention, la situation problématique ou le problème spécifique.</p>
<p>COMPÉTENCE C3. ÉLABORER DES INTERVENTIONS VISANT À PROMOUVOIR LA SANTÉ</p>	
<p>SPS3. Contribuer à un projet de changement organisationnel en appliquant les principes et les méthodes de la gestion de projet et en analysant les intérêts, les besoins et les comportements des parties prenantes (CAHME, option Systèmes et politiques de santé)</p>	<p>L'élaboration ou l'implantation d'une intervention constituent généralement un changement organisationnel, à introduire dans une organisation, tel un milieu de santé publique. L'étudiant.e analyse les dynamiques du contexte des organisations de santé et de services sociaux;</p> <p>Il ou elle cartographie les parties prenantes; les décrit et porte un jugement sur leurs intérêts, leurs besoins ou leurs comportements en lien avec le projet.</p> <p>Il ou elle analyse les dynamiques organisationnelles associées à la mise en œuvre d'un changement (intervention, programme, équipe, politique, service, systèmes et technologies de l'information, etc.).</p> <p>Il ou elle propose des initiatives stratégiques tenant compte des intérêts et comportements des parties prenantes.</p> <p>NB : Analyser signifie décomposer les parties constitutives d'un tout (système, ensemble, problème, structure, finalité, etc.) et déterminer, de façon logique et organisée, les liens qui unissent ces parties entre elles et avec le tout.</p>
<p>COMPÉTENCE C4. AGIR SUR DES POLITIQUES PUBLIQUES EN LIEN AVEC LA SANTÉ</p>	
<p>SPS4. Évaluer les politiques, programmes ou interventions reliés aux services, organisations et systèmes de santé et de santé publique (option Systèmes et politiques de santé)</p>	<p>L'étudiant.e évalue une intervention, un programme, une équipe, une politique, un service, des systèmes ou technologies de l'information, un projet de changement organisationnel, des outils numériques en santé, outils graphiques et de visualisation de données, etc.</p> <p>Il ou elle en évalue le bien-fondé, l'implantation, les résultats ou l'impact; il ou elle identifie, conçoit ou détermine des indicateurs appropriés; et construit le modèle logique.</p> <p>Il ou elle choisit et utilise des méthodes appropriées d'évaluation, incluant les méthodes d'évaluation économique, les analyses de réseau, les synthèses de connaissances ou tout autre approche qualitative ou quantitative.</p>
<p>COMPÉTENCE C5. SAVOIR MOBILISER AUTOUR D'UN PROJET COMMUN</p>	
<p>SPS5. Analyser les styles de gestion et leadership ainsi que leur justesse dans différentes situations,</p>	<p>L'étudiant.e identifie/ différencie et analyse les styles d'influence, de leadership ou de gestion des conflits en présence.</p>

personnes ou organisations (CAHME, option Systèmes et politiques de santé)	Il ou elle porte un jugement sur la justesse des styles observés à l'égard de la situation, du contexte ou du problème/projet. NB : Analyser signifie décomposer les parties constitutives d'un tout (système, ensemble, problème, structure, finalité, etc.) et déterminer, de façon logique et organisée, les liens qui unissent ces parties entre elles et avec le tout.
--	--

4.2.5 Option surveillance épidémiologique

Apprentissages critiques	Interprétation et exemples d'activités ou manifestations attendues pour l'atteinte de l'apprentissage
COMPÉTENCE C1. BASER SA PRATIQUE SUR LES DONNÉES PROBANTES	
SEP1. Distinguer et appliquer les aspects légaux, théoriques, méthodologiques, processuels, communicationnels et éthiques propres à l'exercice de la surveillance continue de l'état de la santé au travail (option Surveillance épidémiologique)	L'étudiant.e prend en considération, explique et discute différents enjeux relatifs à l'exercice et à la pratique de la surveillance continue de l'état de santé, dont ceux liés aux aspects légaux, théoriques, méthodologiques, processuels, communicationnels et éthiques.
SEP2. Distinguer, choisir et expliquer les étapes, les méthodes et les principes de veille sanitaire afin d'identifier les situations de menace à la santé de la population dans le domaine des maladies infectieuses, de la santé environnementale et de la santé au travail (option Surveillance épidémiologique)	L'étudiant.e discerne les similitudes et les différences existant entre la surveillance continue de l'état de santé et la vigie sanitaire reliées aux agents chimiques, physiques et biologiques en santé populationnelle, en santé au travail, en santé environnementale et en toxicologie humaine et il explique les étapes, les méthodes ou les principes d'identification et de caractérisation des menaces à la santé de la population.
SEP3. Intégrer les étapes de l'enquête épidémiologique et appliquer les principes de l'investigation et de la gestion d'une écloison dans la communauté ou dans les établissements de soins (option Surveillance épidémiologique)	L'étudiant.e précise les problèmes imprévus ou inhabituels survenus dans une communauté ou dans un milieu de soins; il résume la démarche d'investigation de l'éclosion entreprise et les mesures de contrôle adoptées, et il témoigne explicitement de l'application de principes efficaces de communication des résultats adaptés à la situation.
SEP4. Appliquer les concepts et les méthodes épidémiologiques nécessaires à la planification et à la conceptualisation d'une étude épidémiologique, à la collecte et à l'analyse des données et à l'interprétation des résultats (option Surveillance épidémiologique)	L'étudiant.e démontre clairement sa capacité à appliquer les concepts et les méthodes épidémiologiques descriptives et analytiques à un enjeu de santé publique; il tient compte de certains facteurs clés aux diverses étapes du processus de collecte de données (données primaires) ou de regroupement (données secondaires) de données – notamment le contexte, l'objectif visé, la question qui est examinée, l'objet de la collecte des données, la nature et la taille requise de l'échantillon, les aspects éthiques, déontologiques et légaux; il interprète avec discernement les résultats eu égard aux notions de représentativité, de validité, de précision et de signification statistique et clinique, et enfin, il exprime une pensée critique et réflexive à l'égard des étapes de conceptualisation, de planification ou de réalisation de son étude, de l'analyse ou de l'interprétation de ses données ou de la façon dont il rapporte les résultats.

SEP5. Concevoir, gérer et manipuler des bases de données, choisir et appliquer les techniques statistiques descriptives et inférentielles appropriées pour décrire la distribution de résultats et concevoir des analyses statistiques multivariées permettant de déterminer les facteurs qui y sont associés (option Surveillance épidémiologique)	L'étudiant.e connaît le langage de programmation et l'usage des fonctionnalités de base de logiciels courants de gestion et d'analyse statistique de données (SPSS®, SAS®, R); il conçoit et manipule des fichiers de données; il transforme des données et crée des variables; il produit des tableaux et des graphiques pertinents et bien présentés; il décrit statistiquement une population ou un échantillon; il résume adéquatement les résultats obtenus au terme de ses analyses quantitatives et il identifie des variables explicatives associées à une variable dépendante à expliquer en utilisant le vocabulaire approprié à l'analyse statistique multivariée.
---	---

4.2.6 Option une santé

Apprentissages critiques	Interprétation et exemples d'activités ou manifestations attendues pour l'atteinte de l'apprentissage
COMPÉTENCE C1. BASER SA PRATIQUE SUR LES DONNÉES PROBANTES	
US1. Estimer les risques des zoonoses pour la santé humaine (option Une santé)	L'étudiant.e décrit et analyse les problématiques de santé publique liées aux zoonoses afin d'identifier les risques posés par celles-ci pour la santé humaine.
COMPÉTENCE C2. POSER UN REGARD CRITIQUE SUR LES SYSTÈMES DE SANTÉ ET DE SANTÉ PUBLIQUE	
US2. Analyser le rôle du système agro-alimentaire au sein du système de santé (option Une santé)	L'étudiant.e identifie et décrit le rôle et l'implication du système agro-alimentaire dans les problématiques de santé publique à l'interface humain-animal-environnement.
COMPÉTENCE C3. ÉLABORER DES INTERVENTIONS VISANT À PROMOUVOIR LA SANTÉ	
US3. Intégrer les spécificités épidémiologiques et contextuelles de la santé animale dans les interventions de santé publique à l'interface humain-animal-environnement (option Une santé)	L'étudiant.e démontre sa capacité à proposer des interventions en santé publique qui intègrent les spécificités épidémiologiques et contextuelles de la santé animale.
US4. Appliquer une approche écosystémique aux interventions de santé publique à l'interface humain-animal-environnement (option Une santé)	L'étudiant.e démontre sa capacité à proposer des interventions en santé publique en appliquant une approche écosystémique, intégrant de manière holistique la complexité des problématiques de santé à l'interface humain-animal-environnement.
COMPÉTENCE C7. PRATIQUE INTERPROFESSIONNELLE ET INTERSECTORIELLE	
US5. Appliquer une approche transdisciplinaire et multi-acteurs (option Une santé)	L'étudiant.e démontre l'application d'un ou de plusieurs de ces principes dans une situation réelle de pratique en santé publique. Il ou elle identifie les stratégies ou les approches développées ou utilisées. Il ou elle démontre comment il fait preuve de réflexivité.

5 Modalités générales et procédures à respecter

La recherche d'un milieu de stage relève de la coresponsabilité de l'étudiant et de l'équipe de coordination des stages. L'équipe de coordination veille à solliciter les milieux de pratique, à recueillir leurs propositions de stage et à les soumettre aux étudiants en temps opportun afin qu'ils puissent postuler les stages qui les intéressent. Les modalités pratiques de réalisation du stage sont établies en concertation par l'étudiant, le superviseur de stage de l'organisme concerné et l'équipe de coordination des stages à l'ESPUM. Une entente tripartite doit ultimement être remplie et signée entre les parties avant le début du stage.

En plus de pouvoir bénéficier de la procédure de placement des étudiants établie par l'équipe de coordination des stages, les étudiants qui le désirent peuvent rechercher eux-mêmes, sous certaines conditions, un projet de stage dans un milieu qui correspond à leurs aspirations personnelles. Les étudiants doivent obligatoirement communiquer avec la coordonnatrice des stages avant d'entreprendre toute démarche en ce sens.

5.1 Ce qu'il faut savoir

1. L'étudiant doit avoir achevé sa scolarité avant de commencer un stage, ce qui signifie également qu'il ne lui est pas possible de suivre un cours du programme en même temps que le stage.
2. Un étudiant étranger doit obtenir un permis de travail « COOP » l'autorisant à faire un stage au Québec ou ailleurs au Canada. Afin d'entamer les procédures, l'étudiant doit dans un premier temps obtenir une « attestation de stage obligatoire » en contactant le Bureau du registraire au <https://registraire.umontreal.ca/nous-joindre/bureau-du-registraire/>. Ce document est produit et remis sans frais. Il est fortement recommandé d'entamer ces démarches dès le début de la scolarité, les délais d'obtention du permis étant parfois assez longs.
3. Le début du stage effectué au trimestre d'automne ou d'hiver se fait à la rentrée universitaire conformément au calendrier universitaire en vigueur et un stage ne peut empiéter sur la session suivante.
4. Toute partie d'un stage s'échelonnant sur plus de 16 semaines devra être réalisée à titre personnel par l'étudiant.
5. Le stage s'échelonne sur une période de 16 semaines à temps plein, à savoir cinq jours par semaine, et selon l'horaire du milieu d'accueil. Aucune période de vacances ne peut avoir lieu pendant le stage. Sans interdire formellement l'occupation d'un emploi durant le stage, les étudiants comprendront que les exigences décrites rendent difficiles la réalisation d'un stage dans de bonnes conditions, la présence quotidienne dans le milieu et l'occupation d'un emploi, même à temps partiel.
6. Conformément à la [Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail \(L.R.Q., c.P-39.3\)](#) entrée en vigueur le 24 août 2022, un stagiaire a le droit de s'absenter lors des jours fériés ou en raison de certaines situations (maladie ou raisons familiales). Le cumul des absences permises par la loi pour autres motifs que les congés fériés pourrait avoir pour effet

d'invalider un stage si la durée effective devient alors insuffisante pour atteindre les objectifs académiques, (Voir [section 5.2](#))

7. Habituellement, aucun stage n'a lieu durant le trimestre d'été à moins d'une entente particulière avec la coordonnatrice des stages et la direction du programme. Seul un motif légitime exceptionnel peut justifier une dérogation à cette règle et permettre un stage se déroulant du début de mai à la fin d'août.
8. Tout stage est supervisé par un professionnel autorisé par la coordonnatrice des stages et qui détient minimalement une scolarité de niveau maîtrise dans une discipline appropriée. Lorsque celui-ci ne fait pas partie du personnel enseignant reconnu par l'ESPUM par l'attribution du titre de « chargé d'enseignement de clinique », la coordonnatrice ou le responsable d'option de l'étudiant concerné assigne une supervision en duo avec un autre chargé d'enseignement de clinique disponible dans le milieu d'accueil ou un professeur de carrière de l'ESPUM.
9. La majorité des stages ne sont pas rémunérés, mais certains milieux offrent une forme de compensation financière. Quelques bourses sont également disponibles. L'étudiant pourra porter attention aux concours et consulter le site Web des organismes qui seront proposés lors de la rencontre d'information sur les stages.
10. Les étudiants qui ne sont pas employés par leur milieu de stage sont couverts par les assurances de l'Université de Montréal en ce qui a trait à :
 - La responsabilité civile et professionnelle
 - Les accidents – blessures physiques

De plus, ils sont protégés par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Autant la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité au travail que la Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail précisent le statut d'employeur de l'Université de ce cas.

11. Les stagiaires effectuant un partiel ou la totalité de leur stage à l'extérieur du Canada ou au Nunavik et au Nunavut sont fortement encouragés à déclarer leur séjour au groupe Université de Montréal International <https://international.umontreal.ca/a-propos/declarer-sejour/>. Faite 4 à 6 semaines avant le départ, cette déclaration permet de :
 - « Accompagner les personnes qui voyagent dans la préparation des séjours plus à risque afin qu'ils soient les plus sécuritaires possibles.
 - Centraliser l'information sur les séjours à l'international pour avoir un portrait complet et être en mesure d'offrir une assistance en cas d'incident ou d'urgence à l'international, mais également pour avoir des produits d'assurance qui répondent au besoin des membres du personnel et du corps enseignant.
 - Répondre aux nouvelles exigences des bailleurs de fonds en matière de sécurité des séjours.
 - Calculer l'empreinte carbone des déplacements professionnels afin que l'Université puisse se doter d'un plan d'action concret en matière de réduction/compensation des émissions de GES. » (Université de Montréal International, communication personnelle, juillet 2023).

12. Pour les stagiaires non-rémunérés qui effectuent un stage à l'extérieur du Canada ainsi qu'au Nunavik, il est recommandé de se procurer une assurance-voyage médicale. « L'équipe Université de Montréal International assistera l'étudiant dans cette démarche après la déclaration et après l'analyse du dossier du déplacement de l'étudiant. » (Balises pour la gestion des stages, Université de Montréal, janvier 2023)
13. Le stagiaire recevant une rémunération à titre d'employé n'est pas éligible aux couvertures d'assurances de l'Université de Montréal. Il est plutôt couvert par les assurances de son milieu de stage, autrement dit son employeur. L'étudiant devra s'assurer de la durée de la carence de couverture avec le milieu de stage.
14. Un étudiant en stage à la session d'hiver qui souhaite participer à la cérémonie de collation des grades la plus rapprochée doit s'assurer de suivre soigneusement les consignes et l'échéancier spécifique qui lui seront communiqués par son TGDE.

5.2 Politique des absences

Un stagiaire a le droit de s'absenter lors des jours fériés ou en raison de certaines situations (maladie ou raisons familiales). « Toute absence, même justifiée, peut avoir pour effet de compromettre l'atteinte des apprentissages visés par le stage. Après évaluation des éléments propres à chaque situation, incluant la durée du stage, et dans le souci de favoriser la réussite de la personne stagiaire, le prolongement, le report ou la reprise du stage pourrait être requis par l'Université, selon les circonstances. » (Balises pour la gestion des stages, Université de Montréal, janvier 2023)

Toute absence du stage doit être justifiée auprès de son superviseur de stage.

Toute absence de plus de trois jours ouvrables consécutifs doit non seulement être justifiée auprès du superviseur, mais également auprès de la coordonnatrice des stages, par une explication valable telle un billet médical signé par un professionnel avec droit de pratique au Québec ou autre pièce justificative.

Selon la situation, la durée de l'absence, son moment, des arrangements seront pris entre le milieu de stage, le superviseur concerné et la coordonnatrice des stages de l'ESPUM pour reprendre, ou non, toutes les journées manquées ou reporter son stage à une session ultérieure.

5.3 Soutien académique offert par l'ESPUM pendant le stage

Trois rencontres formelles de suivi sont prévues pendant le stage, incluant la rencontre pour l'exposé oral des projets à la fin du stage. Elles seront animées par la coordonnatrice des stages, la directrice du programme de maîtrise et les responsables d'option. Elles viseront à soutenir les étudiants et les superviseurs dans la planification et le déroulement du stage. Des rencontres informelles volontaires de groupe pourront être également offertes, notamment une rencontre d'information pour la préparation du formulaire 4 ou la rédaction du rapport de stage et une rencontre d'échanges entre anciens et nouveaux stagiaires.

Les thèmes abordés et les documents à produire ou à remettre lors des rencontres de suivi formelles sont mentionnés dans le [tableau 4](#). Les dates précises seront communiquées aux étudiants au début du stage.

Tableau 4. Détails des attentes et des échéances en cours de stage

Étape et échéance	Thèmes abordés	Document requis et format de la rencontre
<p>Première rencontre de suivi</p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Présenter le plan de son projet de stage ; 2. Valider le plan de projet confié à l'étudiant ; 3. Discuter du choix des apprentissages critiques. <p>Quand :</p> <p>Environ trois semaines après le début du stage</p> <p>Qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étudiants • Responsables d'option • Superviseurs de stage 	<p>Description du contexte du stage et description du projet</p> <p>Définition de la situation problématique</p> <p>Définition des objectifs général et spécifiques poursuivis par le projet de stage</p> <p>Identification des livrables convenus</p> <p>Discussion sur la revue de littérature envisagée</p> <p>Discussion sur la démarche et le calendrier de réalisation prévus</p> <p>Choix des compétences et des apprentissages critiques à développer et à parfaire au regard des capacités liées au stage et à son option</p> <p>Manifestations envisagées pour la mise en pratique des compétences et apprentissages sélectionnés et attester de leur atteinte</p>	<p>Formulaire 4 – Élaboration et enregistrement du projet de stage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • À déposer dans la boîte de dépôt prévue à cet effet sur le StudiUM de stage de votre option, et ce, environ deux jours ouvrables avant chaque rencontre ou à la date qui vous sera communiquée. <p>Résumé structuré qui sera présenté oralement pendant une dizaine de minutes</p>

Étape et échéance	Thèmes abordés	Document requis et format de la rencontre
<p>Deuxième rencontre de suivi</p> <p>Objectif : Assurer le suivi sur l'avancement du projet.</p> <p>Quand : Environ à mi-parcours du stage</p> <p>Qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étudiants • Responsables d'option et des superviseurs de stage 	<p>Rappel du projet de stage et des objectifs fixés initialement</p> <p>Discussion sur l'état d'avancement des travaux et sur l'engagement de l'étudiant dans son milieu de stage</p> <p>Discussion sur la démarche entreprise, incluant le cadre ou le modèle conceptuel, les méthodes et les outils pour s'assurer que l'étudiant est méthodiquement bien orienté</p> <p>Démonstration de la mise en application des compétences et des apprentissages critiques choisis initialement</p> <p>Discussion sur les problèmes et les défis rencontrés</p> <p>Discussion sur les valeurs et les enjeux éthiques soulevés dans le cadre du stage</p>	<p>Résumé structuré qui sera présenté oralement pendant une dizaine de minutes. Aucun document à déposer sur StudiUM ou à remettre par courriel.</p>

Étape et échéance	Thèmes abordés	Document requis et format de la rencontre
<p>Troisième rencontre de suivi</p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer la qualité de la présentation ; 2. Apporter des commentaires constructifs relatifs au contenu à améliorer ou à rectifier pour le rapport final de stage. <p>Quand :</p> <p>Fin du trimestre avant la fin du stage</p> <p>Qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étudiants • Responsables d'option • Superviseurs de stage 	<p>Discussion sur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les interprétations erronées des résultats obtenus ou de de leurs limites; • Les liens entre les résultats et les objectifs ou la littérature ; • Les tableaux utilisés. <p>L'apport du projet et les recommandations.</p> <p>L'éthique professionnel et l'éthique de l'intervention.</p> <p>La description des activités de mise en pratique des apprentissages,</p>	<p>Soutien visuel de l'exposé oral</p> <ul style="list-style-type: none"> • À déposer dans la boîte de dépôt prévue à cet effet sur le StudiUM de stage de votre option, et ce, environ deux jours ouvrables avant chaque rencontre ou à la date qui vous sera communiquée. <p>Résumé structuré qui sera présenté oralement pendant dix minutes</p>

6 Le rapport de stage

6.1 Le contenu du rapport de stage

Le canevas proposé ci-dessous sert à guider les étudiants dans la rédaction des documents prescrits. Les parties décrites ci-dessous sont celles généralement attendues d'un rapport de stage en milieu de pratique. Le contenu à fournir et la forme peuvent varier sensiblement selon le type de projet réalisé. Ils sont fournis à titre indicatif.

Le rapport de stage est un document académique, qui doit être rédigé selon une perspective professionnelle, en adoptant le style d'écriture académique. Tout comme dans les articles scientifiques de vulgarisation ou de recherche, on évite d'utiliser la 1^{ère} personne. On adopte plutôt un style neutre, avec par exemple la voix passive et un ton objectif. Le rapport de stage ne consiste pas à rapporter l'expérience personnelle du stagiaire selon son point de vue, mais bien à rendre compte de façon neutre, détachée et la plus objective possible du projet, de la problématique à laquelle il s'adresse, de ses objectifs, méthodes, résultats, limites et retombées.

L'introduction du texte et la mise en contexte, la détermination des objectifs et de la contribution anticipée du projet, la clientèle ou l'auditoire ciblé à qui s'adressent l'information et les résultats, la description de la démarche, la discussion des résultats et la proposition des recommandations doivent témoigner de cette réalité. Un projet de stage professionnel vise à documenter et à soutenir la pratique en santé publique et est destiné à des usagers, des intervenants sur le terrain, des gestionnaires ou des décideurs. Il se distingue en cela d'un rapport de recherche, qui rend habituellement compte de la vérification d'hypothèses et vise la production de connaissances généralisables à l'intention d'une communauté scientifique.

Tableau 5. Contenu du rapport

Contenu du rapport	Nombre approximatif de mots
<p>Résumé : Résumé de l'essentiel du travail et des points saillants du rapport. Il comprend un énoncé de la situation ou de la problématique, une brève explication du projet, une description de la méthode, une synthèse des principaux résultats et recommandations, et une conclusion. Le résumé doit être complet et rendre compte des éléments essentiels de l'ensemble du projet.</p> <p>Utiliser le format structuré suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Introduction : description de la problématique de santé publique sur laquelle porte le projet de stage■ Objectifs du projet ou du stage : formulation des objectifs, biens livrables et contribution à la résolution de la situation problématique■ Démarche (méthodes utilisées)	350 mots (1 page)

Contenu du rapport	Nombre approximatif de mots
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultats : faits saillants ▪ Conclusion et retombées 	
<p>Introduction : Description du projet, description du contexte et de l'enjeu lié à la situation ou à la problématique de santé publique visée, formulation des objectifs fixés et des productions attendues.</p> <p>Un projet de stage s'inscrit dans une problématique de santé publique, définie selon le dictionnaire Larousse comme l'« ensemble des questions, des problèmes concernant un domaine de connaissances ou qui sont posés par une situation³ ».</p> <p>L'introduction sert ainsi à décrire la situation problématique ou le problème auquel s'adresse le projet de stage, puis à formuler les objectifs du projet en montrant brièvement, en quelques phrases, la contribution de celui-ci. L'introduction suit le plus souvent une logique d'entonnoir, en abordant le problème de façon plus large au départ, puis en se concentrant sur un ou plusieurs aspects bien précis de celui-ci.</p> <p>L'introduction comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Brève description de la situation problématique ou du problème de santé publique sur lequel porte le projet de stage. Il s'agit ici de montrer que le projet s'intéresse à un problème important et pertinent, par exemple en matière de : <ul style="list-style-type: none"> – Ampleur (incidence, prévalence) et inégalités sociales et de santé – Gravité, importance des effets négatifs ou des conséquences – Fardeau économique ou autre et coûts occasionnés – Évolution du problème ou de ses conséquences relativement à la morbidité, à la mortalité ou à la qualité de vie en absence d'intervention – Nouveauté de l'émergence, insuffisance des informations disponibles ▪ Objectif général et objectifs spécifiques du projet de stage, en lien avec le problème ou la situation problématique ▪ Contexte dans lequel s'inscrit le projet de stage : <ul style="list-style-type: none"> – Expliquer l'origine du projet tout en précisant comment il s'inscrit dans une démarche plus vaste – Préciser le rôle et la responsabilité du stagiaire si le projet concerne plusieurs personnes ou s'inscrit dans un projet plus large ▪ Description des livrables du projet de stage ▪ Énumération des cinq apprentissages critiques dont la mise en pratique sera démontrée dans le rapport parmi les huit choisis. 	<p>1400 mots (4 pages)</p>

³ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/probl%C3%A9matique/64044>

Contenu du rapport	Nombre approximatif de mots
<p>Synthèse critique des écrits pertinents : Sélection de textes pertinents à la réalisation du projet et de justification de la méthodologie choisie pour réaliser le projet.</p> <p>Selon la nature du projet, la synthèse des écrits sert à faire le point sur les connaissances et les pratiques actuelles, notamment en ce qui a trait à la description ou à la compréhension du problème ou de la situation problématique ou encore aux autres interventions ou programmes qui ont été réalisés ou qui sont habituellement utilisés pour résoudre le problème défini dans la section précédente. La synthèse des écrits sert ensuite à justifier la raison pour laquelle on pense que le projet que l'on mène est une contribution intéressante et pertinente au problème que l'on a exposé. Il s'agit donc de revoir les études ayant porté sur sa description et sa compréhension et, le cas échéant, sur la description et l'évaluation d'interventions ou de programmes similaires à celui proposé dans le projet de stage ainsi que des interventions ou programmes alternatifs existants. Cette synthèse critique sert à démontrer la contribution du projet aux connaissances et aux pratiques actuelles. La synthèse des écrits sert enfin à identifier les cadres conceptuels utilisés dans la littérature recensée, ce qui facilite le choix d'un cadre pertinent pour le projet (section suivante).</p> <p>La synthèse doit reposer sur au moins une dizaine de références pertinentes, incluant principalement des articles scientifiques, mais pouvant également comporter de la littérature grise. La démarche de recherche documentaire doit être décrite brièvement, de façon à montrer la logique utilisée pour le repérage et la sélection des ouvrages retenus.</p>	<p>1400 mots (4 pages)</p>
<p>Cadre conceptuel : Organisation des idées et description des principaux concepts d'une manière concise, facile à retenir et à appliquer.</p> <p>Cette brève section a pour but de proposer un cadre conceptuel qui présente les principaux concepts pertinents au projet et qui sert à en guider les étapes ultérieures. Le cadre consiste le plus souvent en une représentation schématique des concepts retenus et de leurs interrelations, accompagnée d'un texte définissant chacun des concepts et d'une argumentation logique expliquant leurs interrelations.</p> <p>Le cadre conceptuel peut provenir d'une recension des écrits, être identifié à partir de ceux utilisés dans les écrits recensés dans la section précédente ou encore de ceux vus dans les cours. Il peut également consister en une adaptation d'un ou plusieurs de ces cadres. Plus rarement, un projet peut ne pas reposer sur un cadre conceptuel comme tel, mais plutôt sur les résultats empiriques d'études antérieures (par exemple, un guide des meilleures pratiques dans un domaine donné). Cette section consiste alors à exposer de façon explicite les bases empiriques qui sous-tendent la démarche ainsi qu'à justifier la pertinence de l'approche retenue.</p>	<p>350 mots (1 page)</p>

Contenu du rapport	Nombre approximatif de mots
<p>Démarche : Description et justification des étapes, des méthodes et des outils utilisés pour atteindre les objectifs et réaliser le projet.</p> <p>Cette section consiste à décrire et à expliquer les étapes réalisées, les méthodes, les instruments ou les outils utilisés ou développés pour atteindre les objectifs et réaliser le projet, ainsi que le processus de suivi. La démarche doit être en lien avec le cadre conceptuel présenté. La démarche doit inclure au moins trois références en appui aux choix méthodologiques qui ont été faits.</p> <p>Lorsque les objectifs du projet concernent primordiallement la réalisation d'une revue de littérature, la démarche doit inclure une description détaillée de la stratégie de recherche documentaire.</p>	<p>1050 mots</p> <p>(3 pages)</p>
<p>Résultats : État des lieux objectif de tous les résultats et des aboutissements obtenus.</p> <p>Cette section porte sur la description brute des résultats obtenus à la suite de la collecte et à l'analyse des données provenant d'entrevues, de documents, de sondages, d'une base existante ou de toute autre source. La présentation des résultats se fait généralement en lien avec chacun des objectifs énoncés dans l'introduction. L'utilisation de tableaux, de figures et d'autres moyens de synthèse ou représentation des résultats est fortement recommandée.</p> <p>La présentation des résultats doit se faire conformément aux méthodes utilisées lors de la collecte des données. Ainsi, la présentation doit suivre les pratiques en vigueur pour les données provenant de méthodes qualitatives, de méthodes quantitatives, de méthodes mixtes ou de méthodes de synthèse de connaissances.</p>	<p>1400 mots</p> <p>(4 pages)</p>
<p>Discussion, limites et recommandations : Discussion des résultats, identification des principales forces, limites et retombées du projet et formulation de recommandations.</p> <p>Cette section comprend la discussion des résultats, c'est-à-dire l'interprétation des résultats en situant leur signification dans le contexte précis du projet de stage ainsi que leur mise en relation avec la littérature qui a été revue dans la synthèse des écrits.</p> <p>Les limites du projet sont également abordées dans cette section, de même que les forces et les retombées du projet et sa contribution aux pratiques ou à l'amélioration des connaissances existantes.</p>	<p>1050 mots</p> <p>(3 pages)</p>

Contenu du rapport	Nombre approximatif de mots
Des recommandations pour la pratique de la santé publique (interventions, services, politiques, programmes, etc.) sont finalement formulées, en lien avec les résultats obtenus.	
Considérations éthiques : Dans cette dernière section avant la conclusion, l'étudiant réfléchit aux aspects éthiques auxquels il a fait face durant son stage. Il en discute selon deux dimensions, à savoir l'éthique professionnelle qui se rapporte à son comportement en tant que praticien de santé publique et les considérations éthiques qui se rapportent à l'intervention particulière sur laquelle portait son projet.	200 mots
Conclusion : La conclusion résume brièvement les points importants de la démarche, de l'analyse et des résultats. Elle fait ressortir la contribution du projet et introduit une perspective sur la continuité de celui-ci et des développements ultérieurs possibles.	350 mots (1 page)
Références et au plus trois annexes pertinentes	1400 mots (4 pages)
Total	8950 mots (20 à 25 pages, excluant les annexes)

6.2 Forme du rapport de stage

L'étudiant doit suivre méticuleusement les consignes ci-dessous. Il est invité à se référer au « Guide de présentation et d'évaluation des mémoires » publié par les Études supérieures et postdoctorales et disponible à l'adresse suivante : <http://www.bib.umontreal.ca/theses/redaction.htm>.

Un texte structuré et soigné est attendu d'un étudiant de deuxième cycle.

- Format : un fichier PDF
- Longueur du rapport de stage : 20 à 25 pages tout au plus, incluant les références bibliographiques mais excluant la page titre et un maximum de trois annexes, interligne 1,5 ;
- Marges « normales » : 2,54 cm en haut, en bas, à gauche et à droite de la page ;
- Uniformité des caractères (police Arial, Times New Roman ou Courier New, 11 ou 12 points), couleur noire uniforme ;

- Des titres de sections et une mise en forme uniforme (alignement du texte, retraits, espacement avant et après un paragraphe, pagination, etc.) ;
- Nettoyer votre manuscrit des espaces insécables (qui s'introduisent à la suite des manipulations de copier-coller) ;
- Références bibliographiques : utiliser un style officiel de son choix mais suivre scrupuleusement les règles du style choisi ;
- Produire des tableaux et des figures soignées avec des titres appropriés, y indiquer la source complète en respectant le format de référence choisi ;
- Privilégier l'incorporation des tableaux et des figures directement dans le texte, plutôt que de les joindre en annexe, pour faciliter la lecture et la compréhension du sujet par le lecteur ;
- Annexes soigneusement sélectionnées pour ne pas alourdir le texte principal ;
- Rédaction de qualité (langue, syntaxe et orthographe). Il importe de porter à cet aspect du rapport de stage toute la considération qu'il mérite puisque ce rapport constitue l'aboutissement du cheminement d'études de maîtrise.

L'étudiant doit remettre son rapport ainsi que les autres documents nécessaires à l'évaluation dans la boîte de dépôt du StudiUM des stages le dernier jour du trimestre de son stage

6.3 Règles pour le dépôt des rapports de stage

Les étudiants doivent obligatoirement déposer à l'intention de leur superviseur une version de leur rapport de stage avant la fin de leur stage pour permettre à ce dernier de commenter le document. L'étudiant doit convenir au préalable avec son superviseur de la date de présentation de la version préliminaire en tenant compte des disponibilités et des délais de révision nécessaires au superviseur.

Les étudiants doivent déposer sur StudiUM le dernier jour du trimestre de leur stage, l'ensemble des documents nécessaires à l'évaluation :

- Le rapport de stage final ;
- Les biens livrables convenus ;
- Le formulaire 7 « Appréciation du stage par les étudiants » ;
- Le formulaire 9 « Évaluation des apprentissages critiques » ;
- Le formulaire « Résumé pour catalogage et consentement de diffusion » ;
- Le formulaire « Reçu officiel de dépôt du rapport de stage par les stagiaires » .

Tout retard anticipé sur la présentation de l'un ou l'autre de ces documents devra être justifié conformément au [règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales](#) et à la [Loi visant à assurer la sécurité des stagiaires en milieu de travail](#) (L.R.Q., c.P-39.3) auprès de la coordination des stages coordination-stage-santepub@espum.umontreal.ca au minimum trois jours avant la fin du trimestre.

7 Modalités de l'évaluation du stage

L'évaluation du stage comprend différentes modalités, à savoir quatre évaluations sommatives qui évaluent chacune des composantes du stage et une cinquième, formative, qui permet à l'étudiant de se prononcer sur la qualité de son milieu de stage et de l'encadrement reçu:

- Grille d'évaluation des savoir-faire et savoir-être –
 - Formulaire 5 (mi-parcours, formative)
 - Formulaire 6 (final, sommative) : 30%
- Grille d'évaluation de l'exposé oral de fin de stage – Formulaire 8 : 10%
- Évaluation des apprentissages critiques – Formulaire 9 : 30%
- Grille d'évaluation du rapport de stage – Formulaire 10 : 30%
- Appréciation du stage par l'étudiant – Formulaire 7

7.1 Grille d'évaluation des savoir-faire et savoir-être en milieu de stage

Représente 30 % de la note du stage - formulaires 5 et 6
Formulaire 6 à être déposé la dernière journée du stage

À mi-parcours, le superviseur de stage et l'étudiant remplissent le formulaire 5 « Grille d'évaluation des savoir-faire et savoir-être (mi-parcours) » et en discutent ensemble. L'étudiant est invité à en prendre connaissance à l'avance pour connaître les critères sur lesquels il sera évalué. Le savoir-faire porte sur l'application des concepts et connaissances théoriques dans le contexte professionnel que constitue le milieu de stage. Le savoir-être concerne les attitudes et comportements manifestés par le stagiaire en contexte professionnel.

Cette première évaluation est formative. Elle aide l'étudiant à faire le point sur son projet, à identifier ses forces et des éléments sur lesquels il pourrait devoir travailler davantage. Le superviseur s'appuie sur les intentions initiales de l'étudiant formulées dans le formulaire 4, les déclarations de l'étudiant et ses propres observations.

À la fin du stage, l'étudiant et son superviseur se rencontrent pour faire le bilan final du stage, discuter des acquis attitudinaux et professionnels de l'étudiant et évaluer jusqu'à quel point il a su profiter des occasions d'apprentissage offertes. Ils remplissent le formulaire 6 « Grille d'évaluation des savoir-faire et savoir-être (fin de stage) ». Cette deuxième évaluation est sommative et compte pour 30 % de la note globale. Le superviseur dépose lui-même le formulaire 6 dans la boîte de dépôt prévue à cet effet sur le StudiUM Formation continue, réservé aux superviseurs, au plus tard à la dernière journée du stage.

La coordination des stages se réserve le droit de minorer l'évaluation fournie par le superviseur jusqu'à 10 points de pourcentage pour tenir compte de l'engagement défaillant du stagiaire dans la gestion de son stage et du respect des consignes et des échéances fixées de la première rencontre préparatoire des stages au dépôt des documents en fin de stage.

7.2 Évaluation de l'exposé oral du projet de stage

Représente 10 % de la note du stage – formulaire 8 PowerPoint à être déposé 48 heures ouvrables avant la présentation

À la fin de son stage, l'étudiant présente son projet aux autres stagiaires de son option, à son superviseur et autres superviseurs présents, aux professionnels invités des milieux de stage, aux professeurs académiques, au responsable de son option, à la coordonnatrice des stages et à la directrice du programme. La durée de la présentation est de 10 minutes. L'étudiant peut utiliser des diapositives de type PowerPoint ou exploiter tout moyen technologique de son choix. Une période de questions de cinq minutes avec les superviseurs, le responsable d'option, la coordonnatrice des stages, la directrice du programme et, si le temps le permet, l'auditoire, suivra sa présentation.

Les superviseurs de stage présents, les professeurs, le responsable d'option, la coordonnatrice et la directrice du programme évaluent les présentations à l'aide du formulaire 8 « Grille d'évaluation de l'exposé oral ». Cette évaluation compte pour 10 % de la note globale. L'exposé oral doit être déposé dans la boîte de dépôt prévue à cet effet dans le StudiUM.

7.3 Évaluation des apprentissages critiques

Représente 30% de la note du stage – formulaire 9

Le sections 4.1 et 4.2 présentent respectivement les compétences fondamentales et apprentissages critiques propres au tronc commun de cours ([section 4.1](#)) et ceux spécifiques à chacune des options du programme ([section 4.2](#)). Les tableaux font également état des manifestations concrètes, observables, d'exemples d'activités et donc de l'interprétation de la mise en pratique de chacun.

Tel que mentionné également dans les deux sections 4.1 et 4.2 et au [tableau 1](#), le stagiaire doit mettre en pratique huit apprentissages au total. En ce qui a trait aux apprentissages critiques fondamentaux, trois sont obligatoires pour tous (CEPH 19, 21 et 22) et trois autres restent à sélectionner en fonction du projet de stage et des livrables à produire. Pour les apprentissages critiques spécifiques à l'option du stagiaire, deux doivent être sélectionnés en fonction du projet et des livrables.

Tous les apprentissages critiques devant être mis en pratique à travers les livrables, il est important d'indiquer pour chaque livrable à quel(s) apprentissage(s) critique(s) il se rattache. Un minimum de deux livrables est exigé, mais le nombre total de livrables à produire dépend de leur nature ainsi que de celle du projet. Par conséquent, le nombre de livrables peut fort bien dépasser le minimum exigé. Un même livrable peut se rattacher à plusieurs, sinon à tous les apprentissages. De la même façon, un même apprentissage pourrait se retrouver dans plusieurs livrables.

L'évaluation repose sur le niveau d'atteinte des huit apprentissages sélectionnés et mobilisés lors de la production de livrables de qualité (incluant le contenu et le véhicule utilisé). Leur niveau d'atteinte est évalué au moyen du formulaire 9, qui comporte deux parties.

La première est celle de l'étudiant (*Partie de l'étudiant*), dans laquelle le stagiaire doit décrire les activités, le processus, les méthodes ou encore les démarches qui ont été effectuées durant le stage pour chacun des huit apprentissages sélectionnés. La description par le stagiaire doit être suffisamment détaillée et

contenir les éléments essentiels permettant de démontrer adéquatement la mise en pratique de chaque apprentissage critique.

La deuxième partie est celle de l'évaluateur (*Partie de l'évaluateur*), soit le responsable d'option ou un professeur délégué par celui-ci, qui porte un jugement sur le niveau de mise en pratique de chaque apprentissage, en se basant sur la qualité, le contenu et le véhicule du ou des livrables qui s'y rapportent ainsi que sur la description fournie par le stagiaire.

7.4 Évaluation du rapport de stage

Représente 30% de la note du stage – formulaire 10

L'évaluation du rapport de stage porte sur la capacité de synthèse et de transfert, c'est-à-dire la capacité de rapporter les informations relatives aux processus, méthodes et activités menés pour réaliser le projet de stage ainsi que pour mettre en œuvre pour cinq des huit apprentissages critiques sélectionnés. Les informations doivent être intégrées et synthétisées de façon conforme à l'écriture académique et scientifique dans le rapport de stage. Elles doivent également porter sur l'ensemble des éléments attendus dans le rapport ([Section 6](#)).

L'évaluation repose sur une description académique écrite, complète et de très bonne qualité.

Le rapport de stage doit être remis au plus tard le dernier jour du trimestre de leur stage. Pour le trimestre d'automne, le calcul exclut la période de congé des fêtes. La date enregistrée sur le formulaire 3 fait foi de la date de fin de stage qui s'applique à un stagiaire donné. Cinq points de pourcentage de la note seront retranchés pour chaque jour de retard ([voir section 6.3](#)). Le rapport de stage, les biens livrables prévus, le formulaire « Résumé pour catalogage et consentement de diffusion » et le formulaire « Reçu officiel de dépôt du rapport de stage par les stagiaires » doivent être déposés dans la boîte de dépôt prévue à cet effet dans le StudiUM. Les critères d'évaluation du rapport sont décrits dans le formulaire 10 « Grille d'évaluation du rapport de stage ». L'étudiant est invité à en prendre connaissance avant d'entreprendre la rédaction de ses travaux. Le rapport compte pour 30 % de la note globale.

L'évaluation des rapports de stage est sous la responsabilité des responsables d'option, qui peuvent au besoin déléguer un professeur régulier ou de clinique pour accomplir cette tâche. Un responsable d'option qui agit simultanément comme superviseur principal (ceci n'inclut pas le superviseur académique) de stage d'un étudiant doit obligatoirement confier l'évaluation à un autre professeur, dont il communique le nom à la technicienne à la coordination des stages (coordination-stage-santepub@espum.umontreal.ca). L'étudiant, le superviseur de stage et le responsable d'option doivent garder à l'esprit que l'évaluation faite porte essentiellement sur le rapport de stage et l'information qui y est fournie. Elle s'avère donc indépendante de la qualité du stage effectué et de la performance du stagiaire en cours de stage.

Le responsable d'option ou le professeur responsable de l'évaluation peut en discuter au besoin avec le superviseur concerné. Il complète le formulaire 10 et le fait parvenir à la coordination des stages (coordination-stage-santepub@espum.umontreal.ca) et au superviseur qui a encadré l'étudiant en question. Il est en effet attendu que le responsable d'option communique en toute courtoisie le résultat de son évaluation au superviseur concerné.

La compilation des notes partielles des différentes composantes pour la détermination de la note finale du stage est faite par la technicienne à la coordination des stages. Celle-ci s'occupe également de transmettre à l'étudiant et à son superviseur le détail de la note de l'évaluation du stage. Cette façon de faire donne une rétroaction intéressante et formatrice à la fois au stagiaire et au superviseur concernant le degré d'atteinte des exigences du stage.

7.5 Appréciation du stage par l'étudiant

Formulaire 7 à être déposé le dernier jour du trimestre de leur stage

L'étudiant est exhorté à évaluer tous les aspects de son stage, dont la planification, le déroulement, l'encadrement et le milieu de stage. Il remplit le formulaire 7 « Appréciation du stage par l'étudiant » pendant la dernière semaine du stage. Cette évaluation est strictement confidentielle. Seules la directrice du programme et la coordonnatrice des stages peuvent en prendre connaissance et effectuer, si elles le jugent nécessaire, un retour auprès du milieu de stage. L'étudiant doit obligatoirement remplir ce formulaire d'évaluation avant d'obtenir l'évaluation de son rapport de stage nécessaire à sa diplomation.

7.6 Système de notation

Le document « [Échelle de notation](#) »⁴ donne des indications sur le système de notation.

Tableau 6. Échelle de notation applicable aux stages

Démonstration	Note	Valeur numérique
Excellent	A+	4,3
	A	4,0
	A-	3,7
Bon	B+	3,3
	B	3,0
	B-	2,7 *
Passable	C+	2,3
	C	2,0 **
Échec	C-	1,7
	D+	1,3
	D	1,0
	E	0,5
	F	0,0

* Note de réussite dans un programme aux études supérieures

** Note de passage à un cours aux études supérieures

⁴ Bureau du registraire. Échelle de notation. Bureau du registraire. Université de Montréal. Octobre 2020

8 Liste de vérification des étapes-clés

Les étapes obligatoires que l'étudiant doit suivre pour l'organisation et le déroulement de son stage lui seront communiquées au début du processus d'attribution des stages et au fur et à mesure du déroulement du stage, selon le cas. L'étudiant est responsable de communiquer les étapes, les dates clés et les formulaires appropriés à son superviseur en temps opportun.

Le tableau ci-dessous résume les dates de remise des différents formulaires utilisés dans le cadre du suivi des stagiaires. L'étudiant doit s'assurer de s'y conformer scrupuleusement, faute de quoi il pourrait voir la note attribuée aux savoir-faire et savoir-être (formulaire 6) minorée de 10 points de pourcentage pour tenir compte de son engagement défaillant dans la gestion de son stage et du respect des consignes et des échéances fixées (voir [section 7.1](#)).

Tableau 7. Résumé des étapes entourant le stage

Étapes et formulaires	Date de remise
Formulaire 3 - Entente tripartite concernant le stage	Le plus rapidement possible après l'approbation du stage par les parties (assurément avant le début du stage).
Formulaire 4 - Élaboration et enregistrement du projet de stage	Au moins 48 heures ouvrables avant la tenue de la première rencontre de suivi pour la version préliminaire et au plus tard 48 heures ouvrables après les commentaires émis à la rencontre pour la version révisée.
Formulaire 5 - Grille d'évaluation des savoir-faire et savoir-être (mi-parcours)	Aucun dépôt n'est requis mais le formulaire doit être rempli par le superviseur et le contenu revu avec le stagiaire avant la rencontre de suivi sur l'état d'avancement du projet à mi--stage.
Formulaire 6 - Grille d'évaluation des savoir-faire et savoir-être (fin de stage) 30% de la note de stage	À déposer par le superviseur sur StudiUM FC au plus tard le dernier jour du stage.
Formulaire 7 - Appréciation du stage par l'étudiant	Au plus tard le dernier jour du trimestre du stage.
PowerPoint de l'exposé oral	Au moins 48 heures ouvrables avant la tenue de la rencontre des exposés oraux.
Formulaire 8 - Grille d'évaluation de l'exposé oral 10% de la note de stage	Le jour même de l'évaluation de l'exposé oral, par le superviseur de stage et autres personnes présentes
Rapport de stage	Au plus tard le dernier jour du trimestre du stage.

Étapes et formulaires	Date de remise
Biens livrables convenus	Le dernier jour du trimestre du stage, avec le rapport de stage,
Formulaire 9 – Évaluation des apprentissages critiques (<i>partie de l'étudiant</i>)	Le dernier jour du trimestre du stage, avec le rapport de stage et les livrables.
Résumé pour catalogage et consentement de diffusion	Le dernier jour du trimestre du stage, avec le rapport de stage et les livrables.
Reçu officiel du dépôt d'un rapport de stage pour les Études supérieures et postdoctorales	Le dernier jour du trimestre du stage, avec le rapport de stage et les livrables.
Formulaire 9 – Évaluation des apprentissages critiques (<i>partie de l'évaluateur</i>) 30% de la note de stage	À remettre par le responsable d'option ou le professeur désigné par ce dernier au plus tard 1 mois après le dépôt du document par l'étudiant.
Formulaire 10 - Grille d'évaluation du rapport de stage 30% de la note de stage	À remettre par le responsable d'option ou le professeur désigné par ce dernier au plus tard 1 mois après le dépôt du document par l'étudiant.